

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



19^e Année

31 JUILLET 1963

N° 11

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de juillet)	2
2. Chambre des Députés (Mois de juillet)	3
3. La Visite officielle à Luxembourg de S. Exc. M. Bruno Kreisky, Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche et de M. le Secrétaire d'Etat Ludwig Steiner	5
4. L'Exposition « Luxembourg, Histoire d'une Ville Millénaire » - Inauguration en présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière	6
5. L'Inauguration de la « Cleveland Tramrail International S.A. » à Clervaux	9
6. L'Economie luxembourgeoise en 1962	12
7. Conseil de Gouvernement - Réunions durant le mois de juillet	18
8. Nouvelles de la Cour	18
9. Nouvelles diverses	19
10. Le Mois en Luxembourg (Mois de juillet)	25

Mémorial (mois de juillet)

Ministère des Affaires Economiques.

Un règlement grand-ducal du 10 juillet 1963 ratifie la décision du Ministère des Affaires Economiques, publiée par la voie de la presse en date du 19 juin 1963 et plaçant sous le régime du prix normal la vente en bouteilles d'un demi-litre de lait entier pasteurisé, standardisé à un minimum de 3,2% de matières grasses.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 26 juin 1963 approuve la Convention, signée à Paris, le 14 décembre 1957, concernant les mesures à prendre par les Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale pour permettre à l'Agence pour le contrôle des armements d'exercer efficacement son contrôle et établissant la garantie d'ordre juridictionnel prévue par le Protocole N° IV du Traité de Bruxelles modifié par les Protocoles signés à Paris, le 23 octobre 1954.

Une loi du même jour approuve le Quatrième Protocole additionnel à l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, signé à Paris, le 16 décembre 1961.

La loi du 20 juin 1963 approuve la Convention portant exécution des articles 55 et 56 du Traité instituant l'Union Economique Benelux, signée à Bruxelles, le 19 septembre 1960.

La loi du 23 juillet 1963 approuve l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique sur la sécurité sociale des employés du Congo Belge et du Ruanda-Urundi et l'Avenant à l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique sur la sécurité sociale des employés coloniaux, signé à Bruxelles, le 10 juin 1958, en date à Bruxelles, du 1^{er} août 1962.

*

Ministère de l'Agriculture.

Le règlement grand-ducal du 8 juillet 1963 a pour objet l'application du règlement N° 19 de la Communauté Economique Européenne à la récolte des céréales de 1963.

*

Ministère de l'Education Nationale.

La loi du 17 juin 1963 a pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur.

Un règlement grand-ducal du 29 juin 1963 remplace les articles 3 et 4 de l'arrêté grand-ducal du 10 août 1959 fixant le régime des vacances et congés dans les établissements d'enseignement secondaire et normal.

Un règlement grand-ducal du 10 juillet 1963 remplace l'article 1^{er} de l'arrêté grand-ducal du 10 août

1959 fixant la durée des vacances et congés aux écoles primaires.

*

Ministère d'Etat.

Un règlement ministériel du 3 juillet 1963 détermine les règles pour l'évaluation de la pension de solidarité allouée à un bénéficiaire en vue de l'application de l'article 13 de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds National de Solidarité.

*

Ministère des Finances.

Le Mémorial du 3 juillet 1963 (recueil B) publie le relevé des valeurs luxembourgeoises frappées d'opposition.

La loi du 23 juillet 1963 modifie la loi du 26 mai 1954, réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été validée et modifiée par la loi du 11 août 1958.

Le règlement ministériel du 28 juin 1963 porte publication du nouveau tarif des droits d'entrée applicable à partir du 1^{er} juillet 1963.

*

Ministère de la Force Armée.

La loi du 23 juillet 1963 remplace les chapitres I à V de la loi du 23 juillet concernant l'organisation militaire.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement ministériel du 15 juin 1963 règle l'ouverture de la chasse.

Un règlement grand-ducal du 26 juin 1963 modifie le règlement grand-ducal du 19 mars 1963 déterminant les localités de vote qui ne sont pas chef-lieu de commune.

Un arrêté grand-ducal du 8 juillet 1963 institue le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre.

La loi du 10 juillet 1963 modifie certaines dispositions de la loi électorale du 31 juillet 1924 et complète la loi communale du 24 février 1843.

Le Mémorial du 22 juillet 1963 publie la liste des localités de vote du Grand-Duché de Luxembourg.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 20 juin 1963 rend obligatoire la déclaration des causes de décès.

La loi du 22 juillet 1963 a pour objet l'aménagement et l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle.

*

Ministère du Travail

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 11 juin 1963 déclare d'obligation générale le contrat collectif conclu entre la Fédération des Patrons-Carreleurs et le Syndicat des Compagnons-Carreleurs.

Un règlement ministériel du 1^{er} juillet 1963 règle l'octroi de subventions en vue de l'amélioration du logement des ouvriers étrangers.

*

Ministère des Travaux Publics.

La loi du 20 juin 1963 autorise le Gouvernement à faire construire à Mersch un bâtiment destiné à loger le Centre de formation rurale pour jeunes filles.

Chambre des Députés (mois de juillet)

1^{er} juillet 1963 : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —

2 juillet 1963 : 70^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire (N^o 870). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. —

Réunion de la Commission du Travail. —

3 juillet 1963 : 71^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet de remplacer les chapitres I à V de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire (N^o 870). Continuation et fin de la discussion générale. Vote des amendements. Second vote constitutionnel. —

4 juillet 1963. — 72^e séance publique. — Projet de loi portant approbation de l'Accord multilatéral sur les droits commerciaux pour les transports aériens non réguliers en Europe, signé à Paris, le 30 avril 1956 (N^o 926). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique ayant pour but d'éviter la double imposition en matière de taxes perçues à l'occasion des concours de pronostics sur matches de football, signé à Bruxelles, le 30 août 1962 (N^o 954). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce du 14 avril 1891, révisé à Bruxelles le 14 décembre 1900, à Washington le 2 juin 1911, à La Haye le 6 novembre 1925, à Londres le 2

juin 1934 et à Nice le 15 juin 1957 (N^o 957). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant incorporation dans le terrain de la Commune de Bettendorf de certains terrains appartenant à la Commune de Bastendorf (N^o 970). Rapport de la Commission du Travail. Lecture et vote des articles. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation d'immeubles dépendant du domaine curial de Leudelage (N^o 941). Rapport de Commission du Travail. Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet d'autoriser l'aliénation d'immeubles domaniaux situés à Dudelage (N^o 942). Rapport de la Commission du Travail. Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation d'une parcelle domaniale sise à Luxembourg-Grund (N^o 943). Rapport de la Commission du Travail. Lecture et vote de l'article unique. Vote et appel nominal sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation d'un immeuble domanial sis à Rumelange (N^o 944). Rapport de la Commission du Travail. Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation par voie d'échange de deux parcelles domaniales sises à Oetrange (N^o 953). Rapport de la Commission du Travail. Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à faire construire un nouveau pavillon à la Maison de Santé à Ettelbruck (N^o 974). Rapport de la Commission spéciale. Dis-

discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant la surveillance des importations, des exportations et du transit de marchandises (N° 968). Rapport de la Commission spéciale. Lecture et vote des articles. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour but d'habiliter les agents de l'administration des Douanes à exercer aux frontières certaines attributions de la police générale (N° 972). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique sur la sécurité sociale des employés du Congo belge et du Ruanda-Urundi (N° 973). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant réforme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (N° 920). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —

9 juillet 1963 : 73^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Question posée au Gouvernement. — Annonce d'une interpellation. — Dépôt d'une motion concernant le projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Luxembourg et la Belgique sur la sécurité sociale des employés coloniaux du Congo Belge et du Ruandi-Urundi (N° 973). — Projet de loi portant réforme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (N° 920). Seconde lecture. Suite et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. — Projet de loi portant approbation de l'Accord de La Haye du 6 juin 1947 relatif à la création d'un bureau international des brevets, révisé à La Haye le 16 février 1961 (N° 955). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. — Projet de loi portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique relative au contrôle à la frontière belgo-luxembourgeoise ainsi que du Protocole de signature, signés à Luxembourg, le 29 novembre 1961 (N° 979). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. — Projet de loi portant prorogation du délai fixé à l'article 13 de la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire, modifiée par la loi du 22 février 1960 (N° 985). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. —

10 juillet 1963 : 74^e séance publique. — Projet de loi portant réforme de l'éducation préscolaire

et de l'enseignement primaire (N° 920). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Accord de La Haye du 6 juin 1947 relatif à la création d'un bureau international des brevets, révisé à La Haye le 16 février 1961 (N° 955). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique relative aux contrôles à la frontière belgo-luxembourgeoise ainsi que du Protocole de signature, signé à Luxembourg le 28 novembre 1961 (N° 979). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant prorogation du délai fixé à l'article 13 de la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire modifiée par la loi du 22 février 1960 (N° 985). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Autriche tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Luxembourg le 18 octobre 1962 (N° 963). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne relatif au contrôle frontalier en commun et à la création de gares communes et d'échange à la frontière germano-luxembourgeoise, signé à Bonn, le 16 février 1962 (N° 980). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant l'importation, l'exportation et le transit des marchandises (N° 983). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. — Projet de loi portant modification de la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat telle qu'elle a été validée et modifiée par la loi du 11 août 1958 (N° 900). Rapport de la Commission spéciale. — Les naturalisations. Proclamation du résultat des votes avec dispense du second vote constitutionnel. —

Réunion de la Commission des Dommages de Guerre. —

11 juin 1963 : 75^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant l'importation, l'exportation et le transit des marchandises (N° 983). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat telle qu'elle a été validée et modifiée par la loi

du 11 août 1958 (N° 900). Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi

ayant pour objet la création d'une Caisse de pension des professions libérales (N° 708). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Renvoi du texte au Conseil d'Etat. —

La Visite officielle à Luxembourg de S. Exc. M. Bruno Kreisky, Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche, et de Monsieur le Secrétaire d'Etat Ludwig Steiner

Du 10 au 12 juillet 1963 Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche et Madame Bruno Kreisky et Monsieur le Secrétaire d'Etat et Madame Ludwig Steiner ont fait une visite officielle à Luxembourg.

On se souvient que S. Exc. M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, s'était rendu en visite officielle à Vienne du 22 au 26 mars 1961 (cf. Bulletin de Documentation N° 6 du 21 mars 1961).

A leur descente de train en gare de Luxembourg les invités du Gouvernement luxembourgeois furent accueillis par M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Parmi les autres personnalités présentes on remarquait M. Ernest Lemberger, Ambassadeur d'Autriche à Luxembourg, et M. Heinrich Pfusterschmid, Chargé d'Affaires d'Autriche.

Vers midi M. le Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche et M. le Secrétaire d'Etat, accompagnés de leurs épouses, furent reçus en audience au Palais grand-ducal par Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et Madame la Grande-Duchesse héritière.

Au cours de l'après-midi les hôtes du Gouvernement luxembourgeois eurent successivement une entrevue au Ministère des Affaires Etrangères avec S. Exc. M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et au Ministère d'Etat avec S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois.

A l'issue de ces entrevues une réception fut offerte en l'honneur du Ministre des Affaires Etrangères et du Secrétaire d'Etat autrichien à l'Hôtel de Ville par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Luxembourg.

Dans la soirée les invités du Gouvernement étaient les hôtes à dîner de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et de Madame Pierre Werner. Ce dîner eut lieu au Ministère des Affaires Etrangères à Luxembourg.

Ajoutons ici qu'au cours de l'après-midi le programme prévoyait pour les dames une visite de l'exposition « Dix siècles d'Histoire de la Ville de Luxembourg ».

Le 11 juillet le Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche et sa suite visitèrent l'Ecole Européenne à Luxembourg, puis le siège de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, où ils furent reçus par M. Albert Wehrer, membre luxembourgeois de la Haute Autorité.

A 11 heures M. Bruno Kreisky, Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche, donna une conférence de presse au Ministère des Affaires Etrangères en présence de nombreux journalistes, appartenant aux rédactions des journaux luxembourgeois et étrangers, à Radio-Télé-Luxembourg et aux agences de presse.

A 13 heures un déjeuner fut offert par Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et Madame Eugène Schaus à Vianden en l'honneur de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche et Madame Bruno Kreisky et Monsieur le Secrétaire d'Etat et Madame Ludwig Steiner.

A l'issue du déjeuner les invités du Gouvernement luxembourgeois visitèrent la centrale hydro-électrique de la Société Electrique de l'Our à Vianden.

A 20 heures Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et Madame Bruno Kreisky offrirent un dîner à l'Hôtel Kons en l'honneur des membres du Gouvernement luxembourgeois.

A 1 h 50 du matin M. le Ministre des Affaires Etrangères et sa suite quittèrent Luxembourg par le train en direction de Bâle.

Nous reproduisons ci-après le communiqué qui fut publié à Luxembourg à l'issue de la visite officielle du Ministre autrichien des Affaires Etrangères :

COMMUNIQUÉ

Pendant la période du 10 au 12 juillet le Ministre autrichien des Affaires Etrangères Bruno Kreisky, accompagné du Secrétaire d'Etat Ludwig Steiner, a rendu une visite officielle au Luxembourg, sur l'invitation du Gouvernement luxembourgeois.

Au cours de cette visite une rencontre a eu lieu au Ministère d'Etat luxembourgeois à laquelle ont participé du côté luxembourgeois, le Ministre d'Etat Pierre Werner, Président du Gouvernement, et le Ministre des Affaires Etrangères, Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, du côté autrichien le Ministre Kreisky, le Secrétaire d'Etat Steiner et l'Ambassadeur Ernst Lemberger.

L'échange de vues, qui s'est déroulé dans une atmosphère très amicale, a porté sur diverses questions d'intérêt commun pour les deux pays. Les Ministres ont pu constater avec satisfaction à cet égard que les relations entre le Luxembourg et l'Autriche ont été notablement intensifiées au cours des récentes années dans les domaines à la fois politique, culturel et économique.

Les Ministres ont examiné entre autres diverses questions soulevées par la participation de l'Autriche

à l'intégration européenne. Les représentants autrichiens ont exprimé à cette occasion la reconnaissance du Gouvernement fédéral pour la compréhension que ces efforts de rapprochement ont trouvée auprès du Gouvernement luxembourgeois.

Les Ministres ont souligné en conclusion l'utilité de contacts périodiques entre les deux Gouvernements et ils sont convenus de favoriser par tous les moyens appropriés le bon développement des relations entre les deux pays.

L'Exposition «Luxembourg, Histoire d'une Ville Millénaire»

Inauguration en présence de LL.AA.RR. Monsieur le Grand-Duc héritier
et Madame la Grande-Duchesse héritière

Le 6 juillet 1963 a eu lieu à Luxembourg l'inauguration officielle de la grande exposition «Luxembourg, Histoire d'une Ville Millénaire», en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

Parmi la nombreuse assistance on remarquait les membres du Corps diplomatique et des Institutions Européennes, le Président d'honneur et le Président de la Chambre des Députés, le Président, le Vice-Président et plusieurs membres du Gouvernement, Mgr l'Evêque de Luxembourg, l'ancien Ministre M. Nicolas Margue, de nombreux membres du Conseil d'Etat et de la Chambre des Députés, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg entouré des membres du collège échevinal et du conseil communal ainsi que bon nombre de personnalités de la vie culturelle et artistique.

Assistèrent également à cette cérémonie les premiers magistrats et autres représentants de l'Union des Capitales de la Communauté Européenne, réunis à Luxembourg le même moment.

La cérémonie d'inauguration était encadrée d'un programme musical exécuté par l'orchestre du Conservatoire de Luxembourg sous la direction de M. René Eiffes.

M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, s'adressa en ces termes à Leurs Altesses Royales et aux nombreux invités d'honneur :

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de procéder aujourd'hui à l'inauguration de l'une des plus importantes manifestations organisées dans le cadre de la commémoration du Millénaire de la Ville de Luxembourg.

Je salue avec déférence LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier et Madame la Grande-Duchesse Héritière et je les prie d'accepter mes remerciements et ceux du Collège Echevinal d'avoir daigné honorer cette cérémonie de Leurs Hautes Présences.

Je salue Messieurs les Ambassadeurs, Messieurs les Membres du Gouvernement, Messieurs les représentants des Institutions Européennes, Messieurs les Présidents de la Chambre des Députés et du Conseil d'Etat, et vous tous enfin qui avez bien voulu vous joindre à nous et dont la présence apporte à cette inauguration tout son éclat et toute sa signification.

Il se trouve que la rencontre annuelle de l'Union des Capitales de la Communauté Européenne ait lieu en ce moment à Luxembourg. Cette circonstance nous procure le plaisir de compter parmi nous les premiers magistrats d'Amsterdam, de Bonn, de Bruxelles, de Paris et de Rome. L'exposition que nous allons inaugurer ressuscite, pour quelques semaines, dans le temps — et je dirais dans l'espace puisqu'elle couvre, près de 2000 mètres carrés — l'histoire millénaire de notre ville. Elle reconstitue la vie quotidienne de nos ancêtres et même de nos contemporains dans ses aspects innombrables et variés. Elle reflète leurs joies et leurs soucis, leurs espoirs et leurs misères, leurs grandeurs et leurs petitesesses; elle montre, dans tous les domaines, ce qu'ils ont créé, ce qu'ils ont réalisé, ce qu'ils ont légué. Elle passionnera, j'en suis certain, tous les connaisseurs, les historiens, les sociologues, les artistes.

Mais le mérite, la caractéristique de cette exposition réside dans le fait de revivre l'histoire en lui donnant en quelque sorte sa troisième dimension. Par là même, l'histoire est rendue plus accessible, plus compréhensible, plus proche à ceux qu'elle rebute ou qu'elle laisse indifférents, parce que, à tort, ils la croient chose morte. C'est aussi et surtout à ceux-là, à tous ceux qui ne sont ni spécialistes ni historiens que nous dédions cette résurrection imagée, colorée et sonore de notre passé.

Messieurs les Ambassadeurs, mes chers Collègues de l'Union des Capitales, en parcourant cette exposition, vous y trouverez l'explication de l'esprit européen, de l'esprit essentiellement tolérant de mes compatriotes, l'explication de leurs aspirations à une fraternité entre tous les hommes. L'explication de cet état d'esprit c'est l'histoire même de notre passé

qui vous la donne. Presque chacun des pays représentés ici a laissé dans nos pierres, dans nos institutions, dans notre façon de vivre des traces profondes et durables de son génie propre.

Il me reste un devoir agréable à remplir, celui de féliciter et de remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette exposition : architectes, historiens, artistes, photographes, artisans; archives, bibliothèques, musées, collectionneurs du pays et de l'étranger, sans oublier la contribution précieuse qu'ont apportée Radio-Luxembourg et la C.E.C.A. Je ne puis les citer tous et je les englobe dans un même hommage.

Je m'en voudrais toutefois de ne pas nommer celui qui a été l'origine de cette réalisation, qui l'a conçue, qui l'a menée à bonne fin, qui en a été le spiritus rector : Monsieur l'architecte Robert Lentz.

Altesses Royales, Excellences, Mesdames, Messieurs, je souhaite un plein succès à l'Exposition „Luxembourg, histoire d'une Ville Millénaire”.

Après l'allocution du Bourgmestre Emile Hamilius, M. Robert Lentz, Président du groupe de travail de l'exposition, prononça un discours au cours duquel il dit notamment :

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Les aimables paroles que Monsieur le Bourgmestre vient d'avoir à mon égard reviennent en premier lieu à tous ceux qui ont aidé à concevoir et à réaliser cette manifestation qui vient d'être inaugurée, car il va de soi que sans eux et sans les moyens matériels mis à disposition par l'Administration Municipale tout ne serait resté que lettre morte, et c'est en leur nom que j'ai l'honneur de vous saluer et de m'adresser à vous.

Ne voulant abuser de votre temps et estimant qu'il vaut mieux laisser parler l'Exposition par elle-même, je me limiterai aux grandes lignes qui ont présidé à sa création.

Elle fut décidée par le Collège Echevinal en novembre 1962, sur une proposition du Conseil de l'Ordre des Architectes luxembourgeois. L'idée maîtresse fut de rendre l'histoire de la Ville accessible à tout le monde et surtout aux Luxembourgeois de Luxembourg, en considérant par les œuvres d'art, les styles architecturaux, les ustensils, les mobiliers, les armes et les documents, les mille années d'histoire que notre cité vient de vivre, de créer la première base d'un futur musée du patrimoine artistique et culturel de la Ville, de montrer au grand public en cette unique occasion une petite partie de tous les trésors que nos collections publiques et privées contiennent. Cependant la réalisation de cette idée fut des plus ardues, car le premier janvier 1962 rien n'existait encore.

En six mois il fallait établir par la recherche scientifique un fichier général, un fichier détaillé, un catalogue comprenant d'innombrables documents, contacter les collections privées, les musées et archives d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, de Belgique, de Hollande et de France, qui tous pos-

èdent des documents intéressant notre histoire et qui tous avec la plus grande amabilité pour laquelle je les remercie ont aidé par les prêts qu'ils ont accordés de compléter et de rehausser l'éclat du Millénaire de la Ville de Luxembourg. Il nous a fallu surmonter de constantes difficultés et ce n'est seulement grâce au travail désintéressé de MM. Paul Margue, Georges Schmit, Raymond Knaff, J.-P. Koltz, Paul Weber et Josy Meyers qui ont offert en dehors de leurs occupations professionnelles, tous leurs loisirs et souvent, les derniers temps leurs nuits, que nous avons pu réussir.

Le canevas une fois arrêté, il fallait concevoir les plans, trouver une expression valable pour la présentation, créer de toutes pièces un matériel d'exposition qui faisait défaut, choisir les objets essentiels, composer les textes, la musique et faire la régie des trois sections « Son et Lumière », décorer, peindre, éclairer et meubler. Cette tâche fut confiée à des architectes et des artistes luxembourgeois, qui, avec savoir et idéalisme ont œuvré pendant des mois pour mener à bonne fin la mission leur confiée.

Je m'en voudrais de taire leurs noms et je tiens à les féliciter devant vous.

Pour les architectes :

MM. Edouard Stein, Marc Ewen, Edmond Muller-Palgen, Arthur Sinner, Pierre Stumper, Roger Bauer, Laurent Schmit et Jean Lammar.

Pour les artistes :

MM. Frantz Kinnen, Lou Theisen, Lex Weyer, Will Dahlem, Mett Hoffmann, Maurice Benoy, Will Lofy et Pit Weyer.

Pour la musique des trois « Sons et Lumière » : Edmond Cigrand.

L'Exposition couvrant 5000,00 m², a 2,5 km de cimaise, contient pour 80 000 000 de valeurs exposées, elle se scinde en dix sections différentes qui chacune pour elle constitue un ensemble et une petite exposition en soi-même. Ces sections se suivent sur un circuit obligatoire qui constitue une sorte de fil rouge à travers l'histoire.

Pour faciliter la visite qui aura lieu dans quelques instants, je les nommerai dans l'ordre de leur présentation :

- Luxembourg avant 963;
- L'Acte d'échange de 963;
- Le développement de la Ville des origines à nos jours;
- Les institutions de la Ville;
- La Vie sociale;
- La Vie économique;
- La Vie spirituelle et culturelle;
- Luxembourg pendant les deux guerres mondiales.

Ceci terminant le circuit imaginaire que nous venons d'accomplir, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une visite agréable de l'Exposition. »

Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, suivis de nombreux invités d'honneur visitèrent ensuite l'exposition.

Ajoutons ici que cette exposition avait été décidée par le collège échevinal de la Ville de Luxembourg sur proposition du Comité de Coordination institué pour la préparation des Festivités du Millénaire et sur proposition du Conseil de l'Ordre des Architectes à Luxembourg.

Les Gouvernements de la République Fédérale d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de France et des Pays-Bas, ainsi que le Gouvernement luxembourgeois avaient accordé des prêts d'objets, de documents et de tableaux concernant l'histoire de la Ville de Luxembourg et appartenant aux différents musées nationaux et aux archives de ces pays.

Ces prêts avaient été consentis par le Bundesarchiv de Francfort-sur-le-Main, le Bayrische Staatsgemäldesammlung de Munich, le Kunsthistorisches Museum de Vienne, le Musée de la Porte de Hal de Bruxelles, les Archives Royales de Bruxelles, la Bibliothèque Royale de Belgique, le Musée Royal de Bruxelles, le Musée du Louvre de Paris, le Musée de Versailles, le Mobilier National de Paris, le Musée de l'Armée (Invalides) de Paris, la Bibliothèque de l'Inspection du Génie de Paris, le Rijksmuseum d'Amsterdam, le Musée Communal d'Arnhem, le Musée Orange-Nassau de Delft, les Archives de la Maison Royale d'Orange de La Haye, le Musée de l'Armée hollandaise à Leyde, la Algemeen Rijksarchief de La Haye, le Musée de l'Etat à Luxembourg, les Archives de l'Etat à Luxembourg et la Bibliothèque Nationale luxembourgeoise.

Les services de la Ville de Luxembourg avaient mis à la disposition des organisateurs des documents et des pièces provenant des collections et des Archives municipales.

De nombreux particuliers et plusieurs institutions culturelles et religieuses avaient également répondu positivement à l'appel des organisateurs.

Les études et recherches historiques, le choix des documents, ainsi que la mise au point du programme, du fichier général et du catalogue avaient été effectués par le groupe de travail institué à cet effet par l'Administration Municipale de Luxembourg. Ce groupe de travail était constitué de M. Robert Lentz, architecte dipl., Président, M. Paul Margue, professeur à l'Athénée de Luxembourg, Commissaire, M. J.-P. Koltz, directeur du Syndicat d'Initiative de Luxembourg, Secrétaire, M. Joseph Meyers, directeur du Musée de l'Etat, M. Georges Schmitt, conservateur au Musée de l'Etat, M. Raymond Knaff, archiviste de la Ville de Luxembourg, et M. Paul Weber, historien.

L'exposition était divisée en dix sections comprenant 1) le hall d'accueil où était exposé un agrandissement photographique de l'ancien sceau de la Ville de Luxembourg et un montage photographique montrant un panorama de Luxembourg, 2) l'histoire de la Ville de Luxembourg avant 963, 3) l'origine de la Ville et du Pays de Luxembourg, 4) le Château des Comtes et Ducs de Luxembourg avec les reconstitutions romantiques et les fouilles récentes, 5) le développement de la Ville de Luxembourg à travers les siècles, 6) les institutions de la Ville de Luxembourg, 7) la vie sociale, 8) la vie économique, 9)

la vie spirituelle et culturelle, 10) la Ville de Luxembourg dans les deux guerres mondiales.

La section consacrée à l'histoire de la Ville de Luxembourg avant 963 comprenait des objets de l'époque celtique et de l'époque romaine trouvés aux alentours de Luxembourg, une carte des découvertes archéologiques faites sur le territoire de la Ville de Luxembourg, une carte des routes celtiques et romaines passant aux environs de Luxembourg, une carte des plus anciens noms de localités des environs de Luxembourg, le plan de la bataille entre Romains et Trevires, des pierres sculptées romaines et une tapisserie ayant pour sujet la bataille entre Romains et Gaulois.

La section consacrée à l'origine de la Ville et du Pays de Luxembourg comprenait un panneau décoratif sur l'origine de la Ville de Luxembourg par l'artiste Frantz Kinnen, un agrandissement de l'acte d'échange de 963 et une traduction du texte en langue française et en langue allemande ainsi que des tableaux généalogiques illustrant les quatre hypothèses de l'ascendance du Comte Sigefroi. Dans un salon un jeu de « Son et Lumière » évoquait la rencontre entre Sigefroi et les moines de l'abbaye St-Maximin à Trèves au cours de laquelle fut signé l'acte d'échange de 963 en présence des archevêques de Cologne et de Trèves, du Duc de Lorraine, frère de Sigefroi, et de nombreux moines.

Dans la section consacrée au château des Comtes et Ducs de Luxembourg étaient exposés des maquettes, des photos, divers autres documents du château ainsi que des levées des soubassements et vestiges découverts lors des fouilles de 1963.

Le développement de Luxembourg de ses origines à nos jours était montré à l'aide de maquettes, de plans, de photos et de panneaux décoratifs. En superposition, avec un plan de la ville actuelle étaient montrés les tracés des murailles de la ville médiévale et notamment les tracés de la première, de la deuxième et de la troisième enceinte. Étaient également exposées dans cette section les armures et armes d'attaque et de défense en usage du XI^e au XVI^e siècle, des armures et pièces d'armures de parade des XV^e et XVI^e siècles prêtées par les musées nationaux de France, de Belgique, d'Autriche et de Luxembourg, des cartes, des plans et des maquettes de certaines expéditions armées de miliciens luxembourgeois au Moyen Age et des plans des fortifications de la ville à l'époque bourguignonne et à l'époque espagnole.

Un autre jeu de « Son et Lumière » faisait revivre le siège et la prise de Luxembourg par les troupes de Louis XIV en 1684.

D'autres maquettes et plans montraient les bâtiments militaires construits selon les indications de Vauban, les fortifications autrichiennes (XVIII^e siècle), la forteresse fédérale (1815-1867), le démantèlement de la forteresse de Luxembourg, des plans et vues de la forteresse et de la ville de Luxembourg, les bâtiments publics et constructions civiles, l'aménagement de Luxembourg-Ville et les logements des Communautés Européennes à Luxembourg.

La section suivante était consacrée aux institutions de la Ville de Luxembourg. Un troisième jeu de

« Son et Lumière » retraçait d'abord la scène de l'octroi de la Charte d'affranchissement à la Ville de Luxembourg le 20 août 1244 par la Comtesse Ermesinde. L'original de la Charte d'affranchissement était exposé ainsi que des agrandissements photographiques montrant la confirmation des droits et privilèges des bourgeois de Luxembourg par Henri VI (1282), Henri VII (1289), Jean l'Aveugle (1310), Charles IV (1356), Wenceslas II (1384) et Charles-Quint (1525), l'administration ancienne (charges et personnalités, la justice échevinale, l'administration générale et les finances de la Ville de Luxembourg), enfin l'administration moderne de Luxembourg-Ville.

Dans la section consacrée à la vie sociale de Luxembourg des panneaux, des documents et des maquettes montraient des données statistiques concernant la population de 1300 à 1963, les bourgeois, les nobles, le clergé, les militaires, les personnalités hôtes de la Ville de Luxembourg et les Luxembourgeois de Luxembourg.

Dans cette section l'habitat était illustré par des documents des anciennes rues, la maison et son décor (refuges des couvents, hôtels de la noblesse, demeures bourgeoises, objets décoratifs et ménagers), le style gothique, le style de renaissance, les XVII^e et XVIII^e siècles, les ustensiles de cuisine (XVIII^e et XIX^e siècles), la verrerie et porcelaine (fin XVIII^e et première moitié du XIX^e siècle), les faïences communes, faïences fines et majoliques (milieu du XVIII^e et fin du XIX^e siècle, petites boutiques du XIX^e et XX^e siècles).

Le bien-être et la santé de la Ville de Luxembourg étaient illustrés par des documents concernant les foires, marchés et auberges, le service des eaux, du gaz, de l'électricité, des transports, de canalisation et d'incendie et les abattoirs.

Dans la section de la vie économique on pouvait admirer des documents et objets ayant appartenu aux métiers et corporations de l'ancien régime. Certains autres retraçaient les origines des corporations, et concernaient les treize métiers et leur organisation, les manufactures de l'ancien régime, les différentes industries modernes dans la Ville de Luxembourg. Un stand était consacré à Radio-Télé-Luxembourg.

Dans une autre section la vie spirituelle et culturelle était illustrée par des maquettes, des cartes, des plans et des objets montrant les premières communautés religieuses, les paroisses, etc. dans les alentours de Luxembourg, les paroisses actuelles, les églises et chapelles en service et celles qui ont disparu, Saint-Pierre, à Hollerich, Saint-Michel, Saint-Nicolas, Notre-Dame (ancienne église des Pères Jésuites), Saint-Jean au Grund. Bien des statues et statuettes de Saints et Saintes ornaient cette section. Un autre groupe de cette section comprenait des documents sur les cimetières de la Ville de Luxembourg, les monastères à Luxembourg, Notre-Dame de Munster, Saint-François (Cordeliers), les Dominicains (Marché-aux-Poissons), les Religieuses du Saint-Esprit, la Congrégation de Notre-Dame (Chanoinesses de Saint-Augustin) et le Piète populaire (dévotions et pèlerinages), l'école monacale de l'abbaye de Munster, l'école latine, l'école ordinaire, le collège des Pères Jésuites, les écoles modernes, les internats, la joute, le théâtre à Luxembourg, le cinéma, la musique, les musées, bibliothèques et archives, les festivités, les us et coutumes dans la Ville de Luxembourg ainsi que les jeux d'enfants, les foires et kermesses et les sports.

La dernière section de l'exposition « Luxembourg, Histoire d'une Ville Millénaire », était consacrée à la Ville de Luxembourg dans les deux guerres mondiales.

L'Inauguration de la « Cleveland Tramrail International S. A. » à Clervaux

Le 13 juillet 1963 a eu lieu à Clervaux l'inauguration de la nouvelle usine de la « Cleveland Tramrail International S. A. »

L'établissement d'une unité de production en Europe avait été décidé à la fin de 1960 par les sociétés américaines « The Mac Neil Machine Engineering Company » et « The Cleveland Crane Engineering Company ».

Grâce aux activités du « Board of Industrial Development », placé sous la présidence de S.A.R. Monseigneur le Prince Charles, et après les sondages et les enquêtes de la part des industriels américains sur la situation du marché européen en matière d'équipements de transports et de manutention industriels, il avait été décidé de construire la nouvelle usine à Clervaux.

Cette usine très moderne produit du matériel spécial de manutention pour les transports à l'intérieur des entreprises, des équipements de ponts roulants d'une charge utile de 250 kg à 10 tonnes, des grues spéciales et des équipements similaires. Les produits de cette usine seront vendus sur tout le marché européen.

Le nouvel établissement couvre une surface de 7000 m² et occupe une cinquantaine d'ouvriers spécialisés. Elle représente un investissement de l'ordre de 90 millions de francs.

La cérémonie d'inauguration de la nouvelle usine eut lieu en présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Charles, de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques,

M. Robert Fritts, Secrétaire d'Ambassade près l'Ambassade des Etats-Unis à Luxembourg, représentant Monsieur l'Ambassadeur William Rivkin, M. Jean Peusch, Député-Maire de Clervaux, entouré des membres du Collège échevinal et du Conseil Communal, de plusieurs Conseillers de Gouvernement ainsi que des députés du Nord, des Chefs des Administrations de l'Etat et de plusieurs autres personnalités de la vie publique et du monde industriel, économique et financier.

L'allocution de bienvenue fut prononcée par M. Herbert T. Florence, Président de la « Cleveland Tramrail International ». Au cours de son allocution M. Florence dit notamment :

Quels sont les facteurs qui ont joué en faveur de votre pays ?

C'est surtout au marché commun que nous nous sommes intéressés, notamment aux pays de Benelux, qui constituent pour ainsi dire le berceau de la Communauté Economique Européenne. Le Luxembourg se trouve au cœur de cet ensemble.

La matière première dont nous avons avant tout besoin est l'acier. Les aciéries d'ARBED et de HADIR sont sur place. D'autres aciéries situées dans des pays voisins, sont facilement accessibles.

Il existe de bons moyens de transports dans toutes les directions. Des améliorations ont été promises.

Les établissements financiers de votre pays sont solides; ils se sont montrés intéressés et animés d'un remarquable esprit de collaboration.

Enfin, nous avons trouvé au Grand-Duché des départements ministériels dirigés avec compétence et efficacité, qui ont fait preuve à notre égard de la plus grande compréhension. Aucune société ne saurait espérer une meilleure coopération que celle que nous avons trouvée auprès du « Board of Industrial Development », des Ministères des Finances, des Affaires Economiques et de l'Intérieur ainsi que de la commune de Clervaux.

Après une allocution de M. Karl A. Pamer, Directeur général de l'usine de Clervaux, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça un discours au cours duquel il s'adressa en ces termes à S.A.R. Monseigneur le Prince Charles et aux nombreux invités :

« Monseigneur,

Votre Altesse Royale éprouve certainement, comme nous tous, une profonde satisfaction de voir aboutir aujourd'hui un des projets industriels suscités par l'action aussi discrète que dévouée du Board of Industrial Development dont Elle a bien voulu accepter la présidence. Je me plais à souligner une fois de plus l'intérêt particulier que la Maison Souveraine n'a cessé d'accorder aux initiatives tendant à consolider et à renforcer le potentiel économique de notre pays. Son encouragement a confirmé et appuyé dans leurs vues les hommes de la politique et de l'économie, qui ont eu foi dans le potentiel de développement de certaines régions de notre pays et qui ont affirmé la possibilité de susciter par une heureuse combinaison des méthodes de l'entreprise libre et de l'orientation réfléchie des pouvoirs publics.

Dear Mr. President,
Ladies and Gentlemen,

It gives me great pleasure to express to you and to your associates my warmest congratulations on this inauguration-day. You have chosen to found a factory in one of the areas of this country, which traditionally has not been considered as a special industrial zone. But economic and sociological conditions are shifting quickly nowadays. The great concentrations of industrial buildings and manpower create imbalances in the regional development which raise problems not only in the field of urbanistic planning but also of in the conditions of life of people.

We can only welcome the present trend of industrial ventures to split up and to settle down in the country, where man power is on the spot, where their efficiency is strengthened through the avoidance of the uprooting of men from their previous way of life.

I can only say that your group is welcome here in Luxembourg, on this spot, and that your venture fits into the planning we made for this area.

Luxembourg has been traditionally open to foreign capital, although we do not overlook the opportunities of channelling local capital into industrial investments. The stability of this country is due to a free exchange of goods, capitals and persons on the one side, the sharing by all of the profits of free enterprise, by a highly developed social legislation on the other side. I have full confidence that your firm will feel at home here and that you derive from your activities the satisfaction you expected.

I consider this plant also as one more token of the economic co-operation and friendly relations between the United States of America and the Grand Duchy of Luxembourg. The aims of peace and prosperity which are those of the free world can only be enhanced by trade and mutual investment as well as by fair competition based on the recognition of reciprocal interests and equal chances, which are the pillars of a true Atlantic partnership.

I thank you, Mr. President, for the kind words you had for the co-operative way in which the Luxembourg authorities gave you assistance. Again I wish your enterprise full success and promise that this government will follow your endeavours with great sympathy.

Monseigneur,

Dir Damen an dir Hären,

D'Letzeburger Land wöllt liewen an sech den ëmmer nés change'erten wirtschaftleche Verhältnesser upassen. An der Behäptong vun dem Liewenswöllen stét d'E'sleck dem Guttland net no, wann och muench Konditio'nen änescht sin a virun allem des herrlech Régio'n hiren égene Charakter erhåle wöllt. Als e Réservât vun engem gesondene Bauerestand, als e Lifferant vu Gesondhét a Fréd durch den Tourismus rífft d'E'sleck nëmmen no neien Industrien fir datt de Liewensstrôum, dén dât alles hält, net vergét. Hei muss och d'Harmonie ënnerhåle gin töschend dénen géographeschen a wirtschaftleche Faktoren, dei d'Gesicht vun deser Ge'gend bestömmen. Hei

könn och eng interessant mënschlech Zesummenarbecht zustand töschend enger deiw agesiessener Bevölkerong an Leit, de' vu baussen eräkommen, fir nei Quelle vu Prosperite't ze erschle'ssen. Ech wönschen, datt och op déer mënschlecher Basis des sche'n Fabrik e Beispill vu vertrauensvoller Zesummenarbecht get.

Ech beglëckwönschen de' kommunal Autorite'ten fir hir Beme'hongen nei Industrien heihinner ze brëngen, de' de Me'glechgéten an dem Charakter vun hirer Touristestädt ugepasst sin. Ech hoffen och, dass och des Entreprise zur Entwëcklong an zur Prosperite't vun hirer Uertschaft e wësenteleche Beiträg liwert.

So soll dann des Fabrik wuessen a gedeihen, als e Stéck vun dem gro'ssen Investitio'nsprogramm dén, vun der Rekonstruktio'n ugefängen, duerch öffentlech an duerch privat Initiativen, zënter dem Krich eso' villen Uertschaften a Gégenden e neit Gesicht gin huet. An desem gro'ssen Effort konkretise'ert sech am bëschten de Wölle vun de Letzeburger hir Zo'konft ze formen a mat der Hëllef vun Uewen hirt Schicksal ze mëschteren. »

M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes, prononça ensuite un discours dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Altesse Royale,
Mesdames,
Messieurs,

En cette journée d'inauguration solennelle de l'usine de la S. A. Cleveland Tramrail International, à laquelle j'assiste avec une profonde satisfaction, mes premières paroles de gratitude seront pour notre Maison Souveraine, qui ne cesse de témoigner un vif intérêt et d'accorder son appui bienveillant à notre politique d'expansion.

L'installation de la Cleveland Tramrail International est une des plus belles réussites à l'actif du „Borad of Industrial Development“, aux destinées duquel a présidé avec tant d'efficacité et de dévouement Son Altesse Royale le Prince Charles. C'est pourquoi, Monseigneur, nous saluons avec une joie toute particulière votre présence à cette cérémonie.

Je suis heureux de pouvoir souligner devant cette assemblée distinguée la collaboration éminemment efficace entre les départements ministériels et les instances publiques et locales : Œuvre d'un travail d'équipe loyal et confiant, l'implantation de cette usine est due à un concours parfait entre les Ministères compétents, à l'initiative et à l'appui des autorités communales, mais aussi — last but not least — au sens de l'action et à l'esprit d'organisation des promoteurs, dont je voudrais relever plus particulièrement pour les féliciter de tout cœur, Monsieur le Président Herbert T. Florence et Monsieur le Directeur Général Karl A. Pamer.

Monseigneur, Mesdames, Messieurs,

La diversification de notre production, l'enrichissement de notre économie monolithique par la création de nouvelles unités hautement techniques et spécialisées, et par dessus le marché complémentaires à notre sidérurgie sont placés en tête du pro-

gramme économique du gouvernement actuel. Nous avons aujourd'hui devant nous une belle réalisation de ce programme.

L'usine de Cleveland Tramrail International est une émanation de la Cleveland Crane and Engineering Company de Wickliff (Ohio). Le nouvel établissement comporte des investissements de l'ordre de 90 millions de francs. Sa fabrication comprend essentiellement du matériel spécial de manutention, des grues d'un type spécial et des équipements similaires. Le bâtiment industriel s'étend sur 7.000 m². Le processus de production des plus rationnels explique que l'occupation du personnel au début est de 50 personnes. — Le marché visé par l'entreprise nouvelle est avant tout celui de la Communauté Economique Européenne. Les débouchés sont prometteurs en présence de la mécanisation toujours plus poussée de la manutention dans l'industrie.

Orientée essentiellement vers l'exportation, la nouvelle usine est appelée à travailler nos produits sidérurgiques, notamment des profilés spéciaux et des tôles, ce qui constitue un autre atout. Le nouvel établissement, je l'ai déjà indiqué, rencontre très logiquement les visées de la politique économique luxembourgeoise. La nécessité de diversifier davantage notre économie, de pallier certaines lacunes et insuffisances, de revivifier l'esprit d'initiative et de renforcer nos structures a été réclamée à maintes reprises dans le passé. Pour y parvenir il fallait créer les conditions de base pour encourager les entreprises existantes à se moderniser, à se rationaliser et rendre possible l'implantation d'unités de production nouvelles, saines, mais n'empiétant pas sur la production existante.

L'économiste Jean Fourrastié écrit dans sa „Révolution à l'Ouest“ : „les entreprises sont les cellules de base de l'activité humaine en matière économique; il ne peut y avoir progrès de l'économie saine sans le progrès de l'entreprise et inversement, le progrès de l'entreprise engendre nécessairement un progrès économique“.

Production complémentaire à notre sidérurgie et hautement spécialisée, celle de Cleveland Tramrail International n'enrichit pas seulement la gamme de nos produits. Notre balance commerciale s'en trouvera également influencée favorablement alors que les nouveaux produits de cette usine sont destinés essentiellement à l'exportation.

Ainsi la série des nouvelles réalisations industrielles se poursuit avec succès. A Wiltz l'opération de reconversion de la Tannerie IDEAL et l'industrialisation du centre de Wiltz ont pu être menées à bien par l'installation de 3 et bientôt de 5 fabriques nouvelles.

La production de Good Year à Colmar-Berg a pu être décuplée par un investissement de 300 millions de francs en 1962.

La Commercial Hydraulics a démarré à Diekirch fin mars 1963. A Steinsel, la Baystate Abrasive vient d'entrer en opération. Je considère l'usine que nous inaugurons aujourd'hui à Clervaux comme une des plus belles réussites de notre politique d'industrialisation régionale.

Les résultats tangibles ne manqueront pas de se manifester à moyen terme dans la croissance de la production nationale.

Les recettes publiques, mises à contribution dans l'immédiat, en profiteront dès le moment où les revenus, salaires et dépenses découlant du fonctionnement de l'entreprise, seront entrés et se seront multipliés dans le circuit économique.

Il s'agit là d'une vérité patente, mais qu'il est bon de rappeler de temps en temps.

Mr. Chairman, ladies and gentlemen !

You would not mind if I d'ont reproduce in English the few considerations I just made in French.

Let me however congratulate you Mr. Chairman and your collaborators for the wonderful work you have done up to now, fully demonstrated by this well disposed and efficient plant.

The project was carried through by comprehensive and mutual collaboration between the direct promoters and the governmental and local authorities.

I stressed a few minutes ago the importance of the new plant from a technical and economical point of view.

Highly specialised, complementary to our steel production, the new plant will contribute to the diversification of our economy and will facilitate economical growth in the long run. Technical and economical progress is achieved by free and efficient enterprise, the basic cell of all human activity in the economical field.

We have together with you a common aim and interest, namely that the Cleveland Tramrail International in Clervaux, which I consider as a reference of industrial achievements, will be a most successful growing enterprise.

Let me thank you for the kind words and believe me that my wishes for you Mr. Chairman and for the staff of the plant are sincere and the best.

Je m'en voudrais — pour en finir — de ne pas relever les très grands mérites des autorités communales et surtout de Messieurs les Bourgmestre et Echevins dans la réalisation du projet.

Clervaux, bijou touristique de notre pays, vient d'être enrichi économiquement, sans que son cadre romantique en ait été affecté. Les eaux de la Clerve continueront de couler limpides, et l'air pur de l'Oesling ne subira aucune pollution. Les bâtiments industriels nouveaux n'altèrent ni ne diminuent la beauté du site. Cette circonstance me réjouit en ma double qualité de Ministre des Affaires Economiques et du Tourisme.

Il est ainsi prouvé que la technique ou la machine de notre civilisation mécanisée ne tueront pas nécessairement l'harmonie du cadre et la beauté du site ni ne doivent démolir forcément nos cours d'eau à condition que l'usage en soit fait à bon escient.

J'adresse mes vœux chaleureux à la nouvelle entreprise, et à ses chefs, qu'elle prospère et se développe pour son propre bien, mais aussi pour le bien et l'avenir de Clervaux et de l'Oesling. »

Après une allocution prononcée par M. Jean Peusch, Député-Maire de Clervaux. S.A.R. Monseigneur le Prince Charles coupa le ruban tricolore et les invités d'honneur visitèrent les installations de la nouvelle usine.

Ajoutons ici qu'auparavant M. l'abbé Fr. Schaack, Curé-doyen de Clervaux, avait procédé à la bénédiction de l'usine de la « Cleveland Tramrail International ».

Une réception offerte par la direction de l'usine clôturait les cérémonies d'inauguration de la nouvelle usine de Clervaux.

L'Economie luxembourgeoise en 1962

Le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques du Ministère des Affaires Economiques a publié dans ses cahiers économiques un aperçu de l'économie luxembourgeoise au cours de l'année 1962.

Nous reproduisons ci-après, à titre de documentation, les passages essentiels de cet exposé sur l'évolution de la situation économique du Luxembourg au cours de l'année écoulée :

Indices de la production industrielle

Après trois années consécutives d'expansion, au cours desquelles l'indice général de la production industrielle (non corrigé, base : 1937-1938 = 100) était passé de 159 en 1959 à 188 en 1961, l'industrie a connu, en 1962, un niveau d'activité sensiblement

en retrait par rapport à l'année précédente. Le recul de 4.3% provient en ordre principal de la régression observée dans l'industrie sidérurgique.

Les tableaux et graphiques à la page 43 montrent, le premier les changements du niveau d'activité dans les différentes branches couvertes par l'indice pour la période de 1957 à 1962, et le second l'évolution de l'indice à partir de 1953.

L'activité a baissé dans 9 branches : sidérurgie, mines de fer, extraction de la pierre, textile, boissons et tabac, chaussures et habillement, bois, transformation des métaux, électricité. Elle s'est stabilisée en ce qui concerne l'industrie chimique et parachimique, tandis que la production s'est développée dans le reste des branches : gaz, denrées alimentaires, meuble et ameublement, impression et édition, produits minéraux non métalliques.

Mines de fer

L'extraction du minerai de fer luxembourgeois a été ramenée de 7 457 941 tonnes en 1961 à 6 507 176 tonnes en 1962, soit une baisse de 12.7%. En même temps les effectifs-ouvriers se sont repliés de 2 030 à 1 970 unités, soit une baisse de 3.0%. Il en est résulté — pour la première fois depuis 1958 — une diminution dans le rendement par ouvrier qui est passé de 3 673 tonnes en 1961 à 3 303 tonnes en 1962. Les exploitations de minerai sont passées de 1 150 626 tonnes en 1961 à 1 001 239 tonnes en 1962 (—13%); les expéditions vers la Belgique — notre meilleur client qui absorbe plus de 80% du total — ont régressé de 6.3%, alors que les livraisons en direction de la France ont progressé de 4%.

Les importations par contre ont dépassé de 9.2% leur niveau de l'année précédente; ils est intéressant de signaler qu'à la liste de nos fournisseurs traditionnels — France (près de 99% du total) et Suède — sont venus s'ajouter dans le courant de 1962 le Brésil et le Portugal avec respectivement 72 065 et 28 767 tonnes de minerai riches en fer. Cette tendance à recourir dans une mesure croissante aux minerais lointains riches en fer se reflète dans l'évolution du rapport consommation de minerai indi-

gène/consommation totale de minerai, qui est passé de 48.9% pour 1961 à 42.8% en 1962 (54% en 1957).

Le recul de l'extraction de minerai de fer n'est cependant pas un phénomène propre au Luxembourg. Il s'observe sans exception dans tous les pays producteurs de minerai de fer de la C.E.C.A. C'est ainsi que les tonnages extraits en France, en Allemagne, en Italie, en Belgique et au Luxembourg ont diminué de respectivement 0.7%, 11.8%, 3.8%, 29.2% et 12.7%. Il en est résulté pour l'ensemble des cinq pays une diminution de production de 4.0%.

Industrie sidérurgique

La conjoncture sidérurgique internationale n'a cessé de se détériorer tout au long de 1962. Les prix ont été touchés au même titre que les entrées de commandes.

Le double déclin des prix et des rentrées de commandes n'a pas été sans affecter également l'activité de notre industrie sidérurgique. Aussi la production d'acier brut est-elle passée de 4 112 783 tonnes en 1961 à 4 009 942 tonnes en 1962, soit une réduction de 2.5%.

Evolution des indices de la production d'acier dans les pays de la C.E.C.A.

(Base 1952 = 100)

Source : C.E.C.A.

Années	Luxembourg	Allemagne	Belgique	France	Italie	Pays-Bas	C.E.C.A.
1952	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
1953	88.54	97.17	87.56	91.99	99.01	126.12	94.66
1954	94.20	108.65	96.77	97.79	119.01	135.21	104.64
1955	107.46	131.53	114.00	116.23	152.62	141.27	125.61
1956	115.12	142.59	123.33	123.69	167.21	151.66	135.57
1957	116.36	150.16	121.22	129.75	191.99	171.00	142.75
1958	112.56	141.02	116.19	134.66	177.40	207.36	138.43
1959	122.02	158.02	124.45	139.85	191.29	240.98	150.76
1960	136.04	183.05	138.90	159.20	232.50	280.23	173.85
1961	137.01	179.60	135.44	161.75	258.10	284.27	174.82
1962	133.28	174.81	141.86	158.66	267.13	300.43	173.47

Pendant la période envisagée, la production totale d'acier de la Communauté a diminué de 0.8% à la suite de mouvements divergents observés dans les six pays membres de la C.E.C.A. Les sidérurgies italienne, belge et néerlandaise ont encore pu enregistrer des progressions de respectivement 3.5%, 4.7% et 5.7%, cependant que les aciéries allemandes, françaises et luxembourgeoises, qui interviennent

pour 75% dans la production globale des six, ont accusé des réductions de respectivement 2.7%, 1.9% et 2.5%.

Voici d'ailleurs comment ont évolué depuis l'avènement de la C.E.C.A. les parts relatives des six pays dans la production totale d'acier de la Communauté :

Années	Luxembourg	Allemagne	Belgique	France	Italie	Pays-Bas	C.E.C.A.
1952	7.17%	44.46%	12.34%	25.94%	8.44%	1.65%	100.00
1962	5.52%	44.81%	10.09%	23.72%	12.99%	2.87%	100.00

Nous ne nous attarderons pas, dans le cadre de ce bref exposé, sur la question de savoir pourquoi, contrairement à ce qui s'est passé dans certains autres pays-membres, le Luxembourg n'a pu préserver son importance relative dans la production totale des six. Le Marché Commun n'y est pour rien, bien au contraire.

Car n'est-ce pas l'adhésion au Traité de Paris qui a valu à l'industrie lourde luxembourgeoise cet accroissement rapide de la quote-part des commandes en provenance des pays partenaires de la C.E.C.A. (66% en 1962 contre 50% en 1952) avec, comme corollaire, une appréciable atténuation de sa traditionnelle dépendance vis-à-vis des pays-tiers en ce qui concerne l'écoulement de sa production. Si la part relative de l'acier luxembourgeois a baissé, c'est que l'intérêt majeur de notre sidérurgie ne saurait résider dans l'accroissement inconsidéré de ses capacités de production. Notre pays, dont le bien-être est intimement lié à ses exportations et qui connaît le plein emploi, doit avoir le souci constant d'améliorer ses instruments de production en même temps que la qualité de ses produits.

Les expéditions d'acier ont suivi elles aussi un mouvement descendant la moyenne mensuelle s'étant rétrécie de 3.6% d'une année à l'autre.

Sur le plan de l'emploi on a constaté pour la première fois depuis 1950 une légère diminution des effectifs-ouvriers qui se sont repliés de 22 196 en 1961 à 22 022 en 1962, soit de 0.8%.

L'industrie sidérurgique n'ayant pas licencié de personnel en 1962, on attribue cette diminution d'effectifs uniquement au fait qu'on n'aura pas procédé au remplacement de tous les ouvriers arrivés à la limite d'âge.

Industries petites et moyennes

La contribution des entreprises industrielles non sidérurgiques au produit intérieur brut ne dépasse

Evolution de l'indice de production dans les différents secteurs de l'industrie moyenne

Branches	Avance	Recul	sans changement
Denrées alimentaires	+ 6%		
Boissons et tabac		—18%	
Industrie textile		— 9%	
Chaussures et articles d'habillement		— 3%	
Industrie du bois		—16%	
Meubles et ameublement	+27%		
Impression et édition	+ 4%		
Industrie chimique et parachimique			sans changement
Produits minéraux non métalliques	+ 4%		
Transformation des métaux		— 2%	

Agriculture

En ce qui concerne le nombre des entreprises agricoles et horticoles exploitant 2 ha de terres de culture au moins qui est passé de 11 445 en 1950 à 8 487 en 1962, ce nombre a diminué de 25.8%

guère un septième alors que l'industrie sidérurgique produit plus du quart de la valeur ajoutée totale.

L'activité des entreprises moyennes et petites est décrite à l'aide d'un certain nombre d'indices ne couvrant malheureusement encore ni l'artisanat — sauf la construction — ni les entreprises nouvelles. Or, celles-ci se sont considérablement développées avec la mise en route progressive du Marché Commun. L'industrie d'outre-Atlantique ne voulant pas être gênée par le tarif extérieur commun, avait en effet commencé à envisager sérieusement la possibilité d'implanter des usines à l'intérieur du Marché Commun en gestation. Bien placé géographiquement et témoignant d'un climat politique et social relativement propice, le Luxembourg semblait dès le début favorisé dans la course aux capitaux étrangers. Le Board of Industrial Development fut mis sur pied et c'est en grande partie grâce à cette institution qui vient d'être dissoute, après avoir rempli sa mission, que la structure industrielle du pays a pu se diversifier et s'enrichir d'un certain nombre d'industries d'avenir bénéficiant de l'appui financier, de l'expérience et des recherches futures de sociétés-membres puissamment outillées.

La liste des entreprises industrielles nouvellement établies au Grand-Duché depuis 1949 a été publiée dans le Bulletin de Documentation N° 5 du 6 avril 1963.

Situation générale des branches enquêtées

La situation s'est légèrement détériorée sur le plan des entreprises petites et moyennes. Alors qu'en 1961, le nombre de branches en progression (5) l'emportait encore sur celui des secteurs en déclin (2) et en état de stagnation (3), en 1962, 4 secteurs seuls sont en avance contre 5 en recul et un seul en stagnation.

durant cette période; par rapport à 1961, il a baissé de 3.4%. Ces statistiques font bien ressortir la concentration progressive des exploitations qui s'opère par suite de la pénurie de main-d'œuvre et sous la pression des conditions économiques en général.

En effet, les entreprises de moins de 20 ha ont diminué de 3 520 unités depuis 1950, tandis que les fermes de plus de 20 ha ont augmenté de 562 unités. Les 5 993 entreprises de la première classe de grandeur n'exploitent actuellement plus que 41.5% des terres de culture, contre 9 513 exploitant 56.9% en 1950, alors que les 2 494 fermes de la seconde classe de grandeur occupent 58.5% des terres contre 1 932 fermes avec 43.1% des terres en 1950.

Il est intéressant de noter que le nombre de fermes de 20 à 30 ha, après être passé de 1 222 à 1 475 unités entre 1950 et 1960, a commencé à diminuer à son tour en 1961 (1 463 unités) et en 1962 (1 445 unités). Ainsi, seul le nombre des fermes de plus de 30 ha a encore progressé en 1961 (+41 unités ou 4.2%) et en 1962 (+ 29 unités ou 2.8%).

Pour ce qui est de la destination réservée aux terres de culture durant la campagne 1961-1962, les pâturages figurent toujours en deuxième position, avec 27.5% de la superficie totale. La part des plantes racines autres que les pommes de terre s'est rétrécie à 1.7% avec une superficie de 2 344 ha, alors que, il y a seulement 10 années, cette culture occupait encore quelque 4 600 ha. Par contre, une superficie exceptionnellement élevée de 1 607 ha a été consacrée à la production de féveroles.

Compte tenu des conditions climatiques plutôt défavorables, les récoltes sont considérées comme satisfaisantes, sauf celles de plantes fourragères, de foin et de regain.

En ce qui concerne l'écoulement des quantités excédentaires produites, la situation s'est améliorée grâce à l'ouverture de débouchés étrangers pour le froment à la suite de la mise en application de la nouvelle réglementation dans le cadre du Marché

Commun. Par ailleurs, des quantités importantes de pommes de terre de consommation ont pu être exportées.

Les vignobles ont produit davantage qu'en 1961 et les vins récoltés sont d'une bonne qualité.

La production de lait qui, au 1^{er} trimestre 1962, avait dépassé encore de 1.5% celle du 1^{er} trimestre 1961, est ensuite devenue nettement plus faible qu'en 1961, à cause du mauvais état des pâturages et du renchérissement des aliments fourragers importés. Bien que la teneur du lait en matière grasse ait par contre légèrement augmenté, la quantité totale de matière grasse du lait ramassé par les laiteries a fléchi de 2.9% par rapport à 1961.

De ce fait et en raison aussi des ventes accrues en dehors de l'U.E.B.L. de lait de consommation et de crème fraîche, la production de beurre a été inférieure de 8.4% à celle de 1961 et les excédents de beurre se sont élevés à 1 093 tonnes seulement contre 1 974 tonnes en 1961. L'écoulement de ces quantités, représentant quelque 23% de la production totale de beurre, s'est fait de la même manière qu'en 1960 et 1961. La Belgique étant elle-même exportatrice de beurre, les producteurs luxembourgeois ont supporté une certaine part du déficit total qui est résulté des ventes belges et luxembourgeoises en dehors de l'U.E.B.L. à des prix déficitaires.

Les livraisons de bétail de boucherie ont été plus abondantes qu'en 1961. Aussi a-t-il fallu avoir recours, comme les années précédentes, aux débouchés étrangers pour placer des excédents de gros bétail et de porcs que le marché intérieur n'a pu absorber, malgré l'accroissement plutôt surprenant de la consommation indigène de viande bovine (+10%) et de viande porcine (+7.5%).

Exportation de viande

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Viande bovine, en tonnes	1 179	1 102	1 118	833	1 267	2 082	1 950
Viande porcine, en tonnes	2 901	3 433	2 047	1 084	1 505	1 862	2 548

Presque tous les éléments nécessaires pour évaluer les comptes de production et de revenus du secteur agricole étant disponibles, on peut dire qu'une certaine plus-value des recettes brutes du secteur en 1962 a été absorbée en grande partie par la hausse des frais de production et qu'en fin de compte le résultat de 1962, aux prix courants, équivaut à celui des deux années précédentes, dans l'optique du produit net au coût des facteurs aussi bien que dans celle du revenu de l'entreprise.

Evolution des prix

L'indice du coût de la vie s'est relevé de 0.7% en passant de 133.43 au premier janvier 1962 à 134.39 à la date correspondante de 1963. Les prix de l'alimentation n'ont guère changé, l'effet des baisses de prix des pommes de terre (-4%) et de

l'huile (-12%), ayant neutralisé le renchérissement des œufs (+6%), des pâtes alimentaires (+4%), du sel de cuisine (+8%) et de certaines catégories de viande. A leur tour, les prix de l'habillement, du chauffage et de l'éclairage ainsi que des articles divers ont augmenté de respectivement 0.9%, 3.7% et 4.0%; les augmentations sont dues essentiellement aux variations de prix des articles suivants :

charbons	+ 9%
tabac	+ 5%
laine à tricoter	+ 3%
électricité	- 2%

L'indice a continué de progresser de 0.41% entre le premier janvier et le premier mars 1963 sous l'effet notamment du renchérissement des légumes secs figurant à l'indice (+9%).

Parallèlement la moyenne des six derniers mois de l'indice du coût de la vie a augmenté de 132.96 pour janvier 1962 à 134.05 pour janvier 1963 et enfin à 135.07 au premier mai 1963, franchissant ainsi la cote d'alerte qui déclenche le mécanisme de l'échelle mobile des salaires et traitements.

Il est à préciser que l'indice du coût de la vie n'a guère réagi au mouvement haussier des prix des légumes et fruits, consécutif aux rigueurs de l'hiver, pour la simple raison qu'il ne suit que les variations des prix des légumes secs.

Toutefois il convient de ne pas perdre de vue que l'indice du coût de la vie ne saurait refléter que le mouvement des prix des articles figurant à l'indice, en l'occurrence 36 produits pour la plupart alimentaires. Or, il ne fait pas de doute qu'en 1962 la hausse des prix s'est poursuivie notamment en ce qui concerne les services et le coût de la construction.

Ventilation par pays d'origine de la main-d'œuvre étrangère
(en pourcentage)

Années	Italie	Belgique	Allemagne	France	Autres Pays	Total
1955	52.93	16.50	13.83	6.86	9.87	100.00
1956	53.50	16.88	13.61	6.64	9.37	100.00
1957	55.87	16.46	13.40	5.61	8.66	100.00
1958	55.31	16.41	14.53	5.59	8.16	100.00
1959	54.28	16.98	15.15	5.55	8.04	100.00
1960	53.27	17.08	16.41	5.49	7.75	100.00
1961	55.85	16.59	14.28	5.37	7.91	100.00
1962	57.54	15.38	12.96	5.66	8.46	100.00

Avec 57.54% du total, l'Italie fournit le plus fort contingent d'ouvriers étrangers. Sa part apparaît en voie de croissance depuis 1961. Il en est de même de celles de la France et des autres pays. Les parts respectives des ouvriers belges et allemands, en revanche, marquent une tendance à la régression. Dans le cas de l'Allemagne ceci s'explique par les substantielles augmentations de salaires consenties ces dernières années dans ce pays.

Dans l'industrie lourde, la situation de l'emploi a été caractérisée par un léger repli des effectifs ouvriers. Ce repli s'est chiffré par 0.8% en ce qui concerne la sidérurgie et par 3.3% en ce qui concerne les mines de fer. Si ce phénomène s'observe régulièrement depuis bientôt six ans dans cette dernière branche, il n'en a pas été de même pour l'industrie sidérurgique qui n'avait pas enregistré de diminution d'effectifs depuis 1950. Le fait mérite d'être signalé encore qu'il soit impossible de l'attribuer exclusivement à l'actuelle mévente d'acier ou à une utilisation plus rationnelle des travailleurs en place, les difficultés d'embauchage semblant exclues pour le moment du moins dans le secteur de l'acier dont les hauts salaires exercent un attrait indéniable sur la main-d'œuvre des secteurs moins bien lotis.

Emploi et salaires

Malgré un certain affaiblissement de la demande globale, la tension ne s'est guère relâchée sur le marché du travail. Dans l'industrie en général, 1 115 personnes sont venues grossir les effectifs ouvriers qui ont atteint ainsi le chiffre de 46 934. L'augmentation a été de 2.4% en 1962 contre seulement 1.2% un an plus tôt. Si la proportion des femmes au travail apparaît en légère progression (4.45% contre 4.31%), celle des jeunes gens s'est repliée de 0.86% à 0.74%. En 1962 les travailleurs étrangers représentaient 31.56% du total des ouvriers, contre seulement 29.85% en 1961. Leur nombre a augmenté de 1 134 en passant de 13 679 à 14 813. On voit que l'accroissement des effectifs ouvriers dans l'industrie en général n'a pu s'effectuer qu'à la faveur d'une importation accrue de main-d'œuvre étrangère, les Luxembourgeois accédant au marché du travail étant à peine en nombre suffisant pour prendre la relève de leurs aînés.

Il est intéressant de signaler encore que dans les mines la compression des effectifs s'accompagne d'une concentration de l'effort sur les exploitations à ciel ouvert. La part de la main-d'œuvre de ces dernières dans le total des effectifs occupés dans l'extraction de minerai ne cesse de se développer. Alors qu'en 1955 ce pourcentage avait atteint 42.9, il a progressé à 55.7 en 1962 après avoir marqué 52.9 en 1961.

Dans l'industrie en général le nombre des effectifs ouvriers a progressé à un rythme légèrement plus accentué qu'en 1961, et la proportion des étrangers dans l'effectif total a avancé de 29.85% pour 1961 à 31.56% pour 1962.

La contribution étrangère à l'effectif total de l'industrie sidérurgique et minière évolue aux environs de 15%. Ce pourcentage est sensiblement moins fort que celui rencontré dans l'industrie en général et laisse deviner le sourd de nos sidérurgistes d'assurer le recrutement de préférence parmi les éléments autochtones ainsi que parmi les frontaliers belges qui interviennent à concurrence de 45% dans le total des travailleurs étrangers de l'industrie lourde. Dans les industries petites et moyennes, dont le total des effectifs a gagné près de 7% en 1962 par rapport

à 1961, l'élément étranger atteint la proportion de 49%. C'est dans ce sous-secteur que le manque de bras se fait sentir avec une acuité toute particulière en raison des conditions de rémunérations moins favorables qu'elle est en mesure d'offrir. Aussi la contribution étrangère y est-elle évidemment la plus considérable.

Les données statistiques relatives à l'évolution des salaires en 1962 n'étant pas encore disponibles, nous fournirons, au tableau suivant, un aperçu rétrospectif sur le mouvement des salaires horaires moyens bruts entre 1955 et 1961.

Finances publiques

Recettes fiscales

Réagissant à la détérioration de la conjoncture sidérurgique, le rendement des principaux impôts de l'Etat a diminué de 7% en 1962 après avoir augmenté de 4.6% en 1961 et de 20% en 1960. Le produit de l'impôt sur le revenu des collectivités, qui

constitue le premier pourvoyeur du Trésor et est alimenté en majeure partie par nos trois sociétés sidérurgiques, a fléchi de 35% en 1962 par rapport à 1961 en passant de 1.27 à 0.82 milliards de francs.

Ayant contribué en 1962 pour 18% au total général des impôts de l'Etat, l'impôt sur les traitements et salaires a progressé de 5.5% sous l'effet notamment de la double hausse des effectifs et des salaires et malgré une certaine compression des primes et gratifications dans l'industrie lourde. Il importe de rappeler qu'en vertu de la progressivité du taux d'imposition, le rendement de cet impôt augmente proportionnellement plus que les revenus.

La régression du produit de l'impôt sur le revenu des capitaux est due au rétrécissement des marges bénéficiaires, notamment dans l'industrie sidérurgique.

Quant aux impôts sur la fortune et la dépense, leur rendement a diminué de 1 et 7%, cependant que le produit des impôts extraordinaires a continué de se replier à une cadence accélérée.

Principaux impôts de l'Etat sans distinctions d'exercice

Désignation des impôts	Indices de rendement (base 1955 = 100)							
	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Impôt sur le revenu par voie d'assiette	100	109	112	123	116	111	118	125
Impôt sur le revenu des collectivités	100	109	113	84	70	148	135	87
Impôt sur le revenu des capitaux	100	168	171	183	119	142	190	182
Impôt sur les traitements et salaires	100	118	119	132	136	132	152	161
Impôt annuel sur la fortune	100	101	210	137	179	167	214	183
Taxes sur les véhicules à moteur mécanique...	100	108	117	127	136	144	155	166
Impôt sur le chiffre d'affaires et taxe d'importation	100	89	128	126	124	133	142	144
Taxes sur les transports	100	104	105	99	101	131	110	100
Total général des impôts de l'Etat	100	111	118	115	113	136	140	132
Prix moyen pondéré des principaux produits sidérurgiques	100	113	120	104	97	106	100	97

Effectuant un rapprochement entre les principaux impôts de l'Etat et le comportement des prix de l'acier, le tableau précédent illustre combien le rendement de certains impôts au Luxembourg est dépendant de l'allure du marché international de l'acier.

Equilibre budgétaire

L'exercice budgétaire 1962 se prolongera jusqu'au 31 mai 1963. Le rapprochement des résultats relatifs aux 15 premiers mois des exercices 1961 et 1962 n'en permet pas moins certaines conclusions provisoires. Au 31 mars 1963, le budget consolidé (somme des budgets ordinaire et extraordinaire) a présenté un excédent de recettes de 447 millions contre 413 millions à la même époque de 1962.

La détérioration de la situation des finances publiques s'est vérifiée sur le plan du budget ordinaire

dont l'excédent s'est comprimé de 702 à 630 millions de francs par suite d'une diminution des recettes et des dépenses de respectivement 5.8 et 5.2%.

Quant au budget extraordinaire, on constate un amenuisement du déficit qui est passé de 289 millions de francs fin mars 1962 à 183 millions au 31 mars 1963. Toutefois, cette amélioration n'est qu'apparente étant due à l'émission en septembre 1962 d'un emprunt de 500 millions de francs.

Le tableau suivant permet de confronter pour la période 1954 à 1961, d'une part, les prix de l'acier et les recettes budgétaires ordinaires qu'ils influencent et, de l'autre, les dotations du fonds de crise ainsi que les dépassements de crédits à l'article 306 (service des Bons du Trésor) qui varient en fonction l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires non compressibles.

Années	Prix de l'acier (frs. b. par tonne)	Recettes budgétaires ordinaires	Dotation du Fonds de crise	Service des Bons du Trésor (dépassement des crédits de remboursement)
en millions de francs				
1954	4 730	3 690	.	27
1955	5 376	4 349	.	106
1956	6 048	4 592	.	50
1957	6 427	5 073	180.5	12
1958	5 610	4 887	1.0	108 (—)
1959	5 195	4 890	.	53
1960	5 684	5 577	101.9	31
1961	5 365	6 152	66.0	181

A la clôture de l'exercice budgétaire de 1961 l'avoir du Fonds de crise, provenant des alimentations effectuées depuis la Libération s'est élevé à environ 800 millions de francs. La dotation prévue au budget de 1962 est de 20 millions, mais le montant de l'alimentation définitive ne sera connu qu'ultérieurement.

La dette publique y compris les bons spéciaux a augmenté de 8.3% en passant de 8 149 à fin décembre 1961 à 8 823 millions à la même époque de 1962, alors qu'elle avait diminué de 5.5% entre 1960 et 1961. La dette consolidée intérieure s'est accrue de 16% à la suite de l'émission de l'emprunt de septembre 1962.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de juillet

Durant le mois de juillet 1963, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Le 5 juillet 1963, le Conseil de Gouvernement a terminé ses échanges de vues sur le problème du contrat collectif des ouvriers de l'Etat. Il a procédé à la désignation d'un Commissaire à la Protection des Eaux. Il a également délibéré sur des questions concernant l'administration judiciaire ainsi que sur les faisceau économique et social.

Au cours de la réunion du 12 juillet 1963, le Conseil de Gouvernement a eu un premier échange de vues sur un avant-projet de loi relatif à l'aménagement du territoire.

Il a ensuite institué un groupe de travail pour la préparation d'un budget économique national.

Le Conseil de Gouvernement a en outre délibéré sur un projet de règlement grand-ducal concernant la réglementation de la durée du travail des employés privés ainsi que sur un projet de loi portant institution d'un Conseil Economique et Social.

Lors de la séance du 19 juillet 1963, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur un règlement du Gouvernement en Conseil concernant les conditions de louage de service et de rémunération des employés de l'Etat.

Il a également approuvé un projet de convention avec la Caisse d'Epargne de l'Etat et la Ville d'Esch-sur-Alzette concernant le financement des dépenses occasionnées par la suppression des passages à niveau d'Esch-sur-Alzette.

Finalement, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des problèmes d'acquisition et de construction d'immeubles par l'Etat.

Nouvelles de la Cour

Le 10 juillet 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Abdellatif Filali, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Maroc.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de

la Grande-Duchesse, a reçu en audience, en présence de Son Excellence l'Ambassadeur Ernst Lemberger, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'Autriche, Monsieur Bruno Kreisky, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Ludwig Steiner, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères d'Autriche.

Nouvelles diverses

Le traité de Moscou.

Le 29 juillet 1963 le Ministère des Affaires Etrangères à Luxembourg a publié le communiqué suivant :

Le Gouvernement luxembourgeois a pris connaissance avec une vive satisfaction du traité portant interdiction des expériences des armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, qui vient d'être paraphé à Moscou.

Quoique n'étant qu'un début, ce traité marque cependant un pas important sur la voie d'un désarmement complet et général qui restera l'objectif final des aspirations universelles vers la paix.

Le Gouvernement luxembourgeois exprime l'espoir que cet acte de bonne volonté inaugurerà une période d'entente et de collaboration fructueuses entre les Nations.

*

Belgique-Luxembourg.

Le mercredi 31 juillet 1963, au Ministère des Affaires Etrangères à Luxembourg, M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, pour le Luxembourg, et le Baron François de Selys Longchamps, Ambassadeur de Belgique, pour la Belgique, ont procédé à l'échange des instruments de ratification de l'Accord du 1^{er} août 1962 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique sur la sécurité sociale des employés du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. Cet Accord prend effet à partir du 1^{er} juillet 1960.

Ils ont procédé en outre à l'échange des instruments de ratification de l'Avenant du 1^{er} août 1962 à l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique sur la sécurité sociale des employés coloniaux, signé à Bruxelles, le 10 juin 1958. L'Avenant est entré en vigueur le 31 juillet 1963, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 1958.

*

Independence Day 1963.

A l'occasion de l'Independence Day S. Exc. M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg et Madame Rivkin, avaient offert une brillante réception dans les jardins de l'Ambassade à laquelle assistèrent les plus hautes personnalités luxembourgeoises et étrangères, notamment les membres du Corps diplomatique, le Président, le Vice-Président et les membres du Gouvernement luxembourgeois, le Président de la Chambre des Députés, du Conseil d'Etat, etc.

Comme chaque année l'American-Luxembourg Society avait organisé son traditionnel dîner à l'occasion de l'Independence Day. Ce dîner eut lieu à Echternach le 6 juillet en présence des personnalités luxembourgeoises et américaines ainsi que de nombreux amis des Etats-Unis à Luxembourg. Cette soirée d'amitié américano-luxembourgeoise fut un grand succès.

De nombreuses autres manifestations amicales vis-à-vis des Etats-Unis eurent lieu à Luxembourg et dans d'autres villes à l'occasion de la Fête nationale américaine.

*

La Fête Nationale Française.

A l'occasion de la Fête Nationale Française S. Exc. M. Jean de Lagarde, Ambassadeur de France à Luxembourg, avait donné une réception dans les salons de l'Ambassade à laquelle assistèrent les plus hautes personnalités luxembourgeoises et étrangères pour présenter leurs vœux à S. Exc. M. l'Ambassadeur de France.

Le 13 juillet le dîner traditionnel organisé par les Amitiés Françaises réunissait à l'Hôtel Brasseur les personnalités luxembourgeoises et étrangères ainsi que de nombreux amis de la France. A l'issue du dîner des toasts furent portés par M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, à M. le Président de la République Française et par S. Exc. l'Ambassadeur de France à S.A.R. Madame la Grande-Duchesse.

Dés concerts de musique française furent donnés à Luxembourg et dans d'autres villes du pays à l'occasion de la Fête Nationale Française.

Comme chaque année une émouvante cérémonie eut lieu à Dudelange à l'occasion du 14 juillet. Un imposant cortège se rendit du centre de la ville au nouveau cimetière où se déroula la traditionnelle cérémonie à la mémoire des soldats français tombés sur le sol luxembourgeois. En présence de S. Exc. M. Jean de Lagarde, Ambassadeur de France à Luxembourg, M. Jean Fohrmann, Député-Maire de Dudelange, et les représentants des Amitiés Françaises déposèrent de superbes gerbes de fleurs devant le monument érigé à la mémoire des soldats français.

La cérémonie fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux français et luxembourgeois.

Une réception fut ensuite offerte à l'Hôtel de Ville de Dudelange en l'honneur de l'Ambassadeur de France et des nombreuses personnalités.

*

La Fête Nationale Belge.

A l'occasion de la Fête Nationale Belge S. Exc. le Baron François de Selys Longchamps, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, recevait le 21 juillet dans les salons de l'Ambassade les membres du Corps diplomatique et des Institutions européennes, les représentants des Corps constitués luxembourgeois et toutes les personnalités de la vie politique, économique, culturelle et religieuse du pays ainsi que les nombreux amis de la Belgique à Luxembourg.

Le 20 juillet, veille de la Fête Nationale Belge, l'Union Royale Belge avait organisé son traditionnel banquet auquel prirent part de nombreuses personnalités luxembourgeoises ainsi que les membres de la colonie belge à Luxembourg.

Au dessert des toasts furent portés par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, aux Souverains belges, et par le Baron François de Selys Longchamps à la Maison grand-ducale.

De nombreuses autres manifestations patriotiques marquèrent tant à Luxembourg que dans d'autres Villes du pays la Fête Nationale belge.

*

Réunion à Luxembourg de la Commission politique de l'Assemblée Consultative.

A l'occasion du Millénaire de la Ville de Luxembourg une réunion de la Commission politique de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe a eu lieu à Luxembourg le 8 juillet. Cette réunion était présidée par M. Paul Struye, Président du Sénat belge.

Parmi les participants on reconnaissait notamment M. Carlo Schmid, Vice-Président du Parlement de la République Fédérale d'Allemagne, Lord Grantchester (Grande-Bretagne), M. René Drèzel (Belgique), M. Sven Gustafson (Suède).

M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères, assistait à la séance d'ouverture de la réunion parlementaire européenne au cours de laquelle de nombreux problèmes politiques et économiques intéressant l'Europe furent discutés.

Un déjeuner fut offert à la Villa Vauban en l'honneur des membres de la Commission politique de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe par la Ville de Luxembourg.

Ajoutons encore que la veille de leur réunion à Luxembourg M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, et M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, avaient offert un dîner à Mondorf-les-Bains en l'honneur des parlementaires européens.

*

Réunion à Luxembourg de l'Union des Capitales de l'Europe.

Les 6, 7 et 8 juillet 1963 a eu lieu à Luxembourg la cinquième session de l'Union des Capitales de la Communauté Européenne. Cette manifestation se déroula dans le cadre des festivités du millénaire de la Ville de Luxembourg.

L'Union est née de l'idée d'étendre aux six capitales des pays de la Communauté économique européenne (C.E.E.) le jumelage déjà réalisé en 1957 entre les capitales du Benelux : Amsterdam, Bruxelles et Luxembourg. Le promoteur de cette idée fut le bourgmestre de Bruxelles, M. Lucien Corremans.

Les premiers contacts ont été établis en 1960. Un projet d'acte constitutif de l'Union a été soumis aux conseils des diverses capitales et les cérémonies de la constitution de l'union et la première session ont eu lieu à Bruxelles en 1961.

Le but de l'Union est précisé par l'article 2 de l'acte constitutif de la façon suivante :

« L'Union a pour objet de maintenir les liens permanents entre les municipalités des villes con-

tractantes, de favoriser en tous domaines les échanges entre les habitants pour développer, par une meilleure compréhension mutuelle, le sentiment vivant de la fraternité européenne, et de conjuguer les efforts des capitales des pays signataires des traités de Rome, afin d'aider au succès de l'unité européenne. »

En marge de leurs travaux, les délégués de l'Union des Capitales de la Communauté Européenne assistèrent à l'inauguration de l'Exposition « Histoire d'une Ville Millénaire » et visitèrent ensuite la Ville de Luxembourg ainsi que les centres touristiques du pays. Des dîners furent offerts en leur honneur à Luxembourg et à Echternach. La Ville de Luxembourg leur avait en outre offert une brillante réception à l'Hôtel de Ville de Luxembourg.

*

La Canalisation de la Moselle.

Le 12 juillet les Ministres des Travaux Publics et des Transports de la République Fédérale d'Allemagne, de France et du Luxembourg visitèrent les chantiers du secteur germano-luxembourgeois de la Moselle.

La visite débuta par l'inspection du barrage-écluse de Grevenmacher, puis les Ministres visitèrent les chantiers du port fluvial luxembourgeois et du barrage-écluse de Stadtbredimus-Palzem ainsi que les travaux d'assainissement à Remich.

Un déjeuner réunissait les Ministres et les experts à Ehnen. Ensuite une conférence de presse fut donnée au cours de laquelle l'état des travaux de la canalisation de la Moselle fut exposé devant les journalistes.

Rappelons à cette occasion que le projet de loi relatif à l'aménagement et à l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle a été approuvé par la Chambre des Députés lors de sa séance du 20 juillet.

La loi du 22 juillet 1963 relative au port fluvial sur la Moselle qui est publiée au Mémorial, Recueil de Législation N° 44 du 31 juillet, stipule dans son article premier que le gouvernement est autorisé à participer pour le compte de l'Etat, pour un montant de cinq millions de francs dans une société anonyme ayant pour objet d'aménager sur la Moselle un port fluvial avec dépendance et raccordement aux réseaux routier et ferroviaire, conformément aux plans à arrêter par le Ministre des Transports, et d'exploiter ce port suivant les méthodes industrielles et commerciales.

La loi précise en outre que la Société se procurera les fonds nécessaires à l'aménagement du port par un ou plusieurs emprunts à long terme à contracter sur le marché des capitaux luxembourgeois.

Le Gouvernement est autorisé à garantir ces emprunts pour le compte de l'Etat, à concurrence de quatre cent millions de francs en principal, ainsi que le paiement des intérêts et autres charges qui s'y rapportent.

L'exploitation du port est concédée à la société pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années.

*

La Réunion du Comité de Ministres de Benelux.

Au cours de la réunion du 10 juillet 1963, présidée par M. H. Fayat, Ministre adjoint aux Affaires étrangères, le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux a examiné les points suivants :

I. — Questions sociales et Santé publique

- Le Comité de Ministres a pris acte des résultats de la réunion tenue à Bruxelles, le 25 février 1963, par le Groupe de travail ministériel pour les Questions sociales et la Santé publique; un rapport verbal a également été présenté au Comité au sujet de la réunion que le même Groupe de travail ministériel a tenue le 27 mai dernier à Luxembourg.
- Les Ministres ont approuvé un projet de réponse du Groupe de travail ministériel pour les Questions sociales et la Santé publique à la Recommandation du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux relative aux mesures à prendre en vue du contrôle des effets nocifs des médicaments. Le Comité de Ministres a déjà donné son accord à la proposition du Groupe de travail ministériel visant à créer un Comité Benelux d'experts en médicaments en vue de réaliser une collaboration permanente, sur le plan national, entre les inspections des pharmacies, les laboratoires de la Santé publique et les Commissions en médicaments.
- Le Comité de Ministres a approuvé le texte d'un projet de Recommandation proposé par le Groupe de travail ministériel pour les Questions sociales et la Santé publique en vue d'harmoniser les législations relatives au trafic intra-Benelux de viandes fraîches. Cette Recommandation a trait à l'estampillage de viandes fraîches.

II. — Relations économiques avec l'étranger

Le Comité de Ministres a eu un échange d'idées au sujet de l'état des travaux relatifs aux négociations tarifaires dans le cadre du G.A.T.T. pour l'année 1964.

III. — Questions douanières et fiscales

Le Comité de Ministres a examiné une note de la Commission douanière et fiscale (section Douanes) relative au problème de l'ouverture prolongée, éventuellement jour et nuit, d'un ou de plusieurs postes frontière à la frontière belgo-néerlandaise.

Les Ministres ont décidé de prolonger le temps d'ouverture du bureau des douanes de Wehnhout-Wuustwezel jusqu'à 24 heures pour le transport de marchandises. Cette mesure sera appliquée à bref délai.

IV. — Conseil interparlementaire Benelux

Le Conseil interparlementaire Benelux a adressé au Comité de Ministres une série de lettres concernant :

- les entraves au trafic intra-Benelux;
- l'assistance aux pays en voie de développement;
- les voies d'eau;
- les adjudications publiques;

- l'uniformité des prix des céréales panifiables et fourragères;
- la visite du Conseil aux régions frontalières et notamment à la région de Gand-Terneuzen;
- l'ordre du jour de la réunion du Conseil interparlementaire Benelux des 4, 5 et 7 octobre 1963.

Les Ministres ont approuvé les réponses à ces lettres.

V. — Conseil consultatif économique et social

- Le Comité de Ministres a pris acte d'une résolution du Conseil relative aux problèmes les plus importants posés dans le mémorandum de la Commission européenne en ce qui concerne la réalisation d'une politique commune des transports.
- Le Comité de Ministres a pris acte de la résolution que le Conseil a prise le 27 février, en vue d'intensifier les travaux relatifs à l'application du Traité de l'Union économique Benelux. Les Ministres sont d'avis qu'il y a lieu, non seulement de poursuivre inlassablement le développement de l'Union, mais également de promouvoir une collaboration plus étroite entre les partenaires du Benelux. Il a été décidé de réexaminer ce point au cours de la réunion du Comité de Ministres qui se tiendra le 21 octobre prochain.
- Les Ministres ont discuté l'avis intérimaire du Conseil sur le problème des entraves directes et indirectes au trafic intra-Benelux des marchandises. Ils ont prié le Secrétariat général de l'Union économique d'en communiquer la teneur aux organes compétents du Benelux.
- A la demande du Conseil interparlementaire, le Comité de Ministres a prié le Conseil consultatif économique et social de faire connaître son avis en matière d'octroi de livraisons de marchandises par les pouvoirs publics de chacun des pays partenaires aux ressortissants respectifs, pour lui permettre de contrôler l'application, par les pays partenaires, du principe de non-discrimination.

*

Les exportations U.E.B.L. en mai

Au cours du mois de mai, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a exporté 3.851.151 tonnes de marchandise représentant une valeur totale de 21.038.617.000 francs pour 25 jours ouvrables. Le mois précédent, même nombre de jours, les exportations ont porté sur 3.646.779 tonnes pour une valeur de 21.094.485.000 francs.

L'année précédente, on a exporté pendant les 25 jours du mois de mai 3.142.669 tonnes de marchandises représentant une valeur de 17.996.869.000 francs.

Voici d'ailleurs un tableau comparatif donnant les chiffres réalisés dans les principaux secteurs économiques, et cela pour les trois mois de référence habituels (en millions de francs) :

Secteurs	Mai 1963	Avril 1963	Mai 1962
Produits végétaux	460	626	285
Produits minéraux	1.361	1.185	931
Produits chimiques	1.424	1.547	1.389
Produits textiles	3.232	3.257	2.830
Métaux communs et ouvragés	6.135	6.206	5.798
Machines et appareils	1.870	2.091	1.906
Matériel de transport	2.115	1.893	1.078

*

Le Luxembourg vu par l'O.C.D.E.

L'Organisation de Coopération et de Développement Economique vient de publier dans le cadre de ses études économiques annuelles, un rapport consacré à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Nous reproduisons ci-après un passage de ce rapport qui a trait à la situation économique au Grand-Duché de Luxembourg.

La situation économique au Grand-Duché de Luxembourg

Depuis 1962 l'indice général de la production industrielle du Grand-Duché de Luxembourg est en baisse en raison notamment du fléchissement du taux d'activité de la sidérurgie. Le contraste est d'autant plus sensible que l'année 1961 avait été marquée par une expansion vigoureuse. Ce changement est imputable à l'évolution défavorable des marchés sidérurgiques dans les pays de la C.E.C.A.; la production d'acier brut luxembourgeois a notamment reculé de 2,5% entre 1961 et 1962. La presque totalité cependant des branches industrielles du pays ont également connu une diminution prononcée de leur activité et dans l'ensemble la production industrielle a diminué de 4,3% par rapport à l'année précédente. La production industrielle a diminué dans les premiers mois de 1963; les commandes en carnets de la sidérurgie se situent actuellement à un niveau inférieur à celui de la période correspondante de 1962. Pour ces motifs il est peu probable que le Produit intérieur brut augmente en 1963.

La masse des salaires doit s'accroître à la suite notamment de la hausse des traitements dans la fonction publique et de l'accord conclu au sujet des salaires dans la sidérurgie et les mines de fer. Les prix de détail, qui étaient restés relativement stables (1% de hausse environ en un an) se sont brusquement relevés en mai 1963 (+ 2,5%) du fait de l'augmentation du prix du lait et du pain. Cette hausse entraînera automatiquement un relèvement des traitements du secteur public en raison de l'échelle mobile des salaires qui joue pour la totalité du secteur public et à raison de 80% pour le secteur privé.

Les réformes de structure au Luxembourg

La situation présente de l'économie luxembourgeoise fait ressortir avec encore plus d'acuité combien la dépendance de cette économie de l'activité de l'industrie sidérurgique peut être source de difficultés en période de contraction de la demande. Plus que jamais, la question de la diversification de la

production se pose. La Chambre des Députés du Grand-Duché du Luxembourg a voté en 1962 une loi-cadre qui a pour objet d'instaurer et de coordonner les mesures en vue d'une amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion. Elle prévoit différents types de mesures qui peuvent être adoptées, soit conjointement, soit séparément, notamment des mesures destinées à faciliter le recours au crédit, l'octroi de subventions en capital, la mise à la disposition des entreprises du terrain et des bâtiments nécessaires, ainsi que diverses exonérations fiscales. Au cours de l'année 1963, le Grand-Duché du Luxembourg s'efforcera d'établir un budget économique pour 1964, afin de combler, par le recours à cette technique nouvelle, une lacune importante dans ses prévisions économiques à court terme.

*

Augmentation du capital de l'ARBED.

Au cours d'une séance d'information qui eut lieu le 15 juillet M. Tony Neuman, Président du Conseil d'Administration de l'ARBED, a annoncé que le Conseil a décidé de soumettre à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, convoquée pour le 7 août, la proposition d'augmenter le capital de l'ARBED à concurrence de 2 milliards de francs, pour le porter de 3 milliards de francs à 5 milliards, et de faire représenter le nouveau capital social de 5 milliards par 1.500.000 parts sociales sans désignation de valeur et avec droit de jouissance au 1^{er} janvier 1963.

Nous reproduisons ci-après, à titre de documentation, le document publié par l'ARBED en vue d'expliquer la décision prise par son Conseil d'Administration :

Le but de l'augmentation de capital consiste à établir un rapport plus judicieux entre le capital social et l'importance du patrimoine social.

En face d'un capital de 3 milliards de francs, le dernier bilan arrêté au 31 décembre 1962 accuse des immobilisations industrielles de 9 milliards de francs et un portefeuille de 2,8 milliards de francs, sans compter les autres éléments de l'actif.

Cet excédent du patrimoine social sur le capital trouve sa contrepartie dans les plus-values de réévaluation d'un montant total de 4 milliards de francs, le fonds d'équipement industriel de l'ordre de 6 milliards de francs et encore certains comptes de prévisions compris dans les « Crédeurs divers ».

L'origine de ces divers comptes s'explique comme suit :

Les plus-values de réévaluation constituent uniquement le résultat des revisions décrétées ou admises par les différentes législations financières pour traduire des conversions monétaires et adapter, dans une mesure d'ailleurs généralement insuffisante, les valeurs de l'actif aux dépréciations des monnaies. Au bilan du 31 décembre 1962, toutes ces plus-values ont été fusionnées en un seul compte.

Contrairement aux plus-values qui ont une origine légale, le Fonds d'équipement industriel est

une réserve volontaire. Cette réserve a entièrement subi l'impôt, comme tout bénéfice de la société.

Ce fonds a maintenant atteint un chiffre de 6,2 milliards de francs. Son but a été régulièrement indiqué dans les rapports du Conseil d'administration à l'assemblée générale : Pour l'ensemble des divisions de l'ARBED, l'amortissement fiscal est basé sur les prix d'acquisition qui, malgré certaines révisions admises par les différentes législations, ne rejoignent pas les prix de remplacement. Pour la période de 1946 à 1959, les amortissements fiscaux admis au Luxembourg s'établissent à 207 francs par tonne d'acier produite. S'ils ont subi une amélioration sérieuse depuis, ils sont toujours nettement insuffisants.

D'après les calculs de l'ARBED, une valeur de remplacement de 350 francs par tonne d'acier produite est le minimum qu'il faut investir dans les usines pour les maintenir au niveau concurrentiel. Ce chiffre a été corroboré par la Haute Autorité.

Certains comptes de prévisions compris dans les Créditeurs divers ont progressivement acquis le caractère de réserves. En gérants prudents de la société, ses dirigeants ont toujours fait des provisions suffisantes pour toutes les dépenses et tous les risques à prévoir.

Après la guerre, l'ARBED avait à faire à des risques particulièrement importants en ce qui concerne les révisions monétaires et comptables ainsi que les différents bilans d'ouverture.

D'autre part, l'ARBED était obligée de constituer des provisions pour les différentes augmentations de capital de ses principales sociétés filiales.

Enfin, pour ses exportations qui se font en cent pays différents et portent sur un chiffre d'affaires de 14 milliards de francs, l'ARBED ne jouit pratiquement d'aucune garantie sous forme de ducroire.

Or, au fur et à mesure que les provisions constituées pour parer à ces risques sont devenues heureusement sans objet, elles ont été soumises à l'impôt et se sont transformées en réserve disponible.

La consistance des plus-values et réserves propres de la société étant ainsi bien établie, le Conseil d'administration entend proposer à l'assemblée générale de réaliser une augmentation de capital par incorporation à ce dernier des comptes ci-après :

Prélèvement sur le fonds d'équipement	484.284.540,—
Plus-values relatives aux divisions françaises	61.821.947,—
Réserves dégagées des créditeurs divers	1.453.893.513,—
	<u>2.000.000.000,—</u>

L'augmentation de capital implique la question de la division de celui-ci en actions.

Les parts sociales de l'ARBED, qui sont sans désignation de valeur, ont un pair comptable de 10.000 francs. Depuis un certain temps, elles sont cotées en bourse entre 25.000 et 30.000 francs. Un tel titre est, d'après les constatations des techniciens, très lourd et assez peu négocié, à cause du montant trop important à investir par le petit épargnant. Il

semble indiqué d'alléger le titre, de le rendre accessible à des bourses modestes et de pouvoir, de cette façon intéresser un plus grand nombre d'actionnaires à la société.

Pour ces raisons, le Conseil d'administration proposera de faire représenter le capital de 5 milliards par 1.500.000 parts sociales.

Désormais, 5 parts nouvelles seraient donc la contrepartie d'une part ancienne. Le Conseil d'administration, chargé de l'exécution des décisions de l'assemblée générale, appréciera au moment venu s'il convient d'attribuer à chaque porteur d'une part ancienne quatre parts nouvelles supplémentaires, ou d'échanger chaque part ancienne contre cinq parts nouvelles. Cette décision dépend de considérations propres à la négociation des titres en bourse de Bruxelles et notamment de l'évolution de la législation belge en ce qui concerne le droit de timbre applicable aux titres étrangers.

L'assemblée générale sera encore appelée à porter la réserve légale à 500 millions de francs par un prélèvement sur le fonds d'équipement.

Cette opération présente d'abord l'avantage d'adapter la réserve légale à l'importance du nouveau capital, en la portant au maximum prévu par la loi, et ensuite de dispenser la société, pour les années à venir d'affecter à cette réserve une partie des bénéfices.

L'ordre du jour de l'assemblée générale comportera enfin des modifications aux articles 6, 23, 27 et 38 des statuts.

Ces modifications tendent surtout à adapter les statuts au nouveau chiffre du capital et au nombre accru de parts sociales qui le représentent. En même temps, la teneur des 4 articles en question sera rapprochée des formules correspondantes figurant dans les statuts des grandes sociétés sidérurgiques belges.

Lorsque la prochaine assemblée générale aura pris ces résolutions et que celles-ci auront été exécutées, d'autres problèmes continueront à se poser à la société. Un important programme d'investissements reste à réaliser dans les usines luxembourgeoises et sarroises de l'ARBED pour, conformément à la ferme intention de ses dirigeants, maintenir leur fonctionnement dans les meilleures conditions techniques et assurer leur force compétitive.

D'autre part, il convient de rappeler que l'ARBED a pris en 1962 une importante participation dans la société SIDMAR dont l'usine se situera le long du canal maritime Gand-Terneuzen.

Pour mener à bonne fin le financement de l'ensemble de ces opérations, l'ARBED sera obligée de recourir au crédit et à une augmentation de capital. D'après les projets actuels, cette augmentation de capital serait de 1 milliard de francs par émission de 300.000 parts nouvelles réservées aux actionnaires. Elle est envisagée pour fin 1965.

*

Monnaie-médaille en or.

A l'occasion du millénaire de la ville de Luxembourg, la doyenne des banques du pays, la Banque Internationale à Luxembourg, S. A., vient de créer

une monnaie-médaille en or, dont l'exécution artistique est unanimement appréciée. Sur l'avvers figure une gravure représentant la comtesse Ermesinde debout, d'après le sceau attaché à la lettre de franchise qu'elle a délivrée à la ville de Luxembourg en 1244. Légende : ERMESINDE. Au revers est reproduit l'écusson luxembourgeois avec lion qui fut utilisé pour la première fois sur une monnaie luxembourgeoise en argent : le dernier qui fut frappé sous le règne de la comtesse Ermesinde. L'inscription circulaire est la suivante : COMITISSA LUCENBURGENSIS 1196-1247.

La pièce d'or qui ne porte aucune indication de valeur, correspond à 40 francs or de l'Union latine. Elle pèse 12,90 g et est titrée à 0,900 or fin. L'émission comprend 5.000 pièces et la frappe a été exécutée par la Monnaie de Belgique. Le projet artistique ainsi que l'exécution en taille négative sont dûs au professeur Victor Zürn.

Le prix d'émission est de 950 fr. Ce même projet sera utilisé pour la frappe de pièces d'argent que la Banque va émettre sous peu.

*

Université Internationale de Luxembourg.

Le 29 juillet 1963 a eu lieu à Luxembourg la séance d'ouverture de la session d'été 1963 de la Faculté Internationale de Droit Comparé en présence des membres du Corps diplomatique, de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, de M. Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, de M. Emile Schaus, Ministre de l'Éducation Nationale, et de nombreuses autres personnalités.

L'allocution de bienvenue fut prononcée par M. Joseph Leydenbach, Président de l'Université Internationale. M. le D^r Karl Heinz Neumeyer, Doyen de la Faculté Internationale de Droit Comparé, fit ensuite l'historique des cinq premières années d'existence de la Faculté.

Le discours inaugural fut prononcé par M. le D^r Konrad Zweigert, professeur à la Faculté de Droit de Hambourg, Directeur du « Max-Planck-Institut à Berlin », sur le sujet suivant : « Tests for the Enforceability of Promises — Comparative Aspects. »

A l'issue de la séance d'ouverture de la Faculté Internationale de Droit Comparé une réception fut offerte par la Ville de Luxembourg en l'honneur des personnalités, des professeurs et des étudiants inscrits à la Faculté pour la session d'été 1963.

*

Rétrospective Charles Lopicque.

Le 20 juillet 1963 a eu lieu au Musée de l'État à Luxembourg l'inauguration d'une rétrospective sur l'œuvre de Charles Lopicque, comprenant une soixantaine de tableaux de ce peintre français.

Parmi les nombreuses personnalités présentes au vernissage on remarquait M. Jacques Dircks-Dilly, 1^{er} Secrétaire de l'Ambassade de France à Luxembourg, représentant S. Exc. M. l'Ambassadeur Jean

de Lagarde, et M. Edouard Probst, Conseiller de Gouvernement, représentant M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences.

Comme l'a relevé M. le Conseiller Probst au cours de son allocution, l'artiste Charles Lopicque avait déjà exposé au Musée de Luxembourg en 1949 dans le cadre d'une exposition consacrée à la nouvelle peinture française, ensemble avec Bazaine, Estève, Gischia, Lè Moal, Manessier, Pignon, etc.

Le Musée de l'État possède en outre dans sa collection un tableau de Lopicque intitulé « Portait d'un tigre ».

Rappelons que cette exposition avait pu être réalisée grâce aux prêts de plusieurs musées étrangers et de collectionneurs particuliers.

*

Exposition « Pavements d'Israël ».

Le 9 juillet 1963 a été inaugurée à la Villa Vauban à Luxembourg une exposition intitulée « Pavements d'Israël », réalisée sous l'égide du Club de l'UNESCO avec l'assistance du Conseil d'Israël à Luxembourg et du Consistoire Israélite.

Cette exposition comprenait un ensemble d'une cinquantaine de reproductions d'anciens mosaïques. Il s'agissait de la dernière collection réalisée par la Commission de la République Française pour l'Unesco, avec le concours de la Commission Nationale d'Israël pour l'Unesco. C'est la première fois que cette importante collection était exposée hors de France, et ceci lors du quinzième anniversaire de l'existence de l'État d'Israël.

L'ouverture de cette exposition eut lieu en présence de M. Dory Oppenheim, Consul honoraire d'Israël à Luxembourg, du Rabbin, le D^r Emmanuel Bulz ainsi que des membres du Club de l'Unesco et du Consistoire Israélite à Luxembourg.

*

Festival International de Théâtre à Wiltz.

Le 11^e Festival International de Théâtre en plein air a eu lieu cette année au château de Wiltz du 20 juillet au 3 août.

Au programme figuraient pour une première soirée « Roméo et Juliette », ballet de Serge Prokofieff, et « Carmina Burana », de Carl Orff.

Les artistes de ballet du Théâtre de Gelsenkirchen y prêtèrent leur concours, notamment Editha Hirschmann, Erna Mohar, Anna-Maria Nikisch, Michèle Poupon, Helga Sommerkamp, Uwe Evers, Don Kilgour, Boris Pilato, Anton Vujanic, Hanna Ulricke Vassal, Richard Bruenner, Fernand Koenig.

La chorégraphie de ces deux pièces était confiée à Boris Pilato, la direction musicale à Louis de Froment qui dirigea l'orchestre de Radio-Luxembourg. La mise en scène était confiée au D^r Rudolf Meyer.

La contribution luxembourgeoise au Festival International de Wiltz consistait en deux opérettes de Dicks « De Scholdschein » et « d'Mumm Se's ».

Il avait été fait appel exclusivement à des artistes luxembourgeois pour l'interprétation de ces deux

œuvres, à savoir : Renée Bertemes-Røder, Marie-Claire Brebsson, Yvy Flesch-Weydert, Aly Bintz, Roger Daman, Johnny Flick et Marcel Jander.

La mise en scène était de Léon Moulin.

Enfin les soirées du 1^{er} et du 3 août étaient consacrées à la représentation du « Songe d'une Nuit d'Été », de William Shakespeare, interprété en langue allemande dans la distribution suivante pour les rôles principaux: Titania (Angelika Hauff, du Burgtheater de Vienne), Zettel (Walter Richter, du théâtre de Zurich) et Puck (Dieter Henkel, vedette de la télévision allemande). Ces représentations clôturaient le Festival International de Théâtre en plein air de Wiltz. Pour cette dernière pièce la mise en scène était confiée à Wilhelm Speidel, la chorégraphie à Lore Jentsch.

Comme les années précédentes le Festival de Wiltz a connu cette année également un très grand succès d'autant plus que les soirées étaient d'une douceur estivale qui ne faisait que rehausser le charme des œuvres présentées.

*

Forum Fédéraliste Européen Rhin-Moselle.

Au cours du mois de juin a eu lieu à Strasbourg l'assemblée générale de la Commission fédéraliste des pays du Rhin et de la Moselle.

Au cours de cette réunion il a été décidé de modifier le nom de cette commission comme suit : « Forum Fédéraliste Européen Rhin-Moselle. »

Après les élections le nouveau bureau est composé comme suit : Président-fondateur : M^e Guy Salmon (France); Président : D^r Raeber (Suisse); Vice-Présidents : M. Emile Engel (France), D^r Angel (Luxembourg), et M. Stecher (République Fédérale d'Allemagne).

Le Mois en Luxembourg (mois de juillet)

1^{er} juillet : A Schiffflange l'Harmonie Municipale célèbre le 50^e anniversaire de sa fondation par une série de manifestations et de concerts publics.

2 juillet : Au Cercle Municipal à Luxembourg l'artiste-peintre Jeanne Salentiny (Namur) expose une série d'œuvres récentes.

3 juillet : A Larochette la société philharmonique de la place fête le 127^e anniversaire de son fondation par une semaine musicale et l'inauguration d'un nouveau drapeau.

4 juillet : A la Place d'Armes à Luxembourg les Petits Chanteurs de Valenciennes donnent un concert de musique vocale.

Dans la salle des fêtes de la Chambre de Commerce M. Schuyten, professeur à l'Institut supé-

Ajoutons que M. Arthur Calteux, Président du Mouvement Européen de Luxembourg, a été nommé Président d'honneur du « Forum Fédéraliste Européen Rhin-Moselle ».

*

Journée internationale d'études gérontologiques.

Sous les auspices de la Commission d'assistance publique de la ville d'Anvers, les Sociétés belge et néerlandaise de Gérontologie ont tenu à Anvers une Journée internationale d'études gérontologiques, à laquelle participaient des gériatres et sociologues du Benelux.

En début de séance, M. le docteur Clerens, président de la Société belge de Gérontologie, après avoir souhaité la bienvenue aux nombreux participants au colloque, remercia tout spécialement la Commission d'assistance publique de la ville d'Anvers grâce à laquelle une organisation d'une telle valeur a pu être réalisée.

Il adressa également ses chaleureux remerciements aux personnalités qui avaient bien voulu rehausser de leur présence cette Journée d'études et parmi lesquelles figurait, du côté luxembourgeois, M. le D^r Raymond Schaus, Directeur de la Maison de Gériatrie et de Retraite de Hamm.

Le colloque comportait deux parties : la première était consacrée aux problèmes, toujours d'actualité, de l'artériosclérose, sa pathogénie, ses manifestations cliniques et son traitement, notamment diététique.

La seconde partie était consacrée à un exposé sur la situation gérontologique à Anvers.

Un fructueux échange de vues clôtura ce programme scientifique.

Un après-midi était réservé à une visite des institutions gérontologiques de la Commission d'Assistance Publique de la Ville d'Anvers.

10 juillet : A la place Guillaume à Luxembourg le Directeur de Commerce de l'Etat à Anvers parle des études universitaires en sciences économiques et commerciales.

5 juillet : Dans le cadre des festivités du Millénaire de la Ville et du Pays de Luxembourg un festival international de folklore se déroule à Luxembourg avec la participation de nombreux groupes indigènes et étrangers.

6 juillet : A Echternach l'American-Luxembourg Society célèbre l'Independence Day, fête nationale américaine par une série de manifestations et un banquet à l'Hôtel Bel-Air.

Au hall de la Foire Internationale du Limpertsberg, l'exposition « Luxembourg, Histoire d'une ville millénaire » est inaugurée en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-

- Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.
- 7 juillet : Dans le cadre des festivités du Millénaire de la Ville et du Pays la Municipalité de Luxembourg organise une journée des Capitales de l'Europe.
- 8 juillet : A la Galerie Horn à Luxembourg le peintre sud-coréen Nam expose une série d'œuvres récentes.
- 9 juillet : A la Villa Vauban est officiellement inaugurée l'exposition « Pavements d'Israël » organisée par le Club des amis de l'Unesco.
- 10 juillet : A la Place d'Armes à Luxembourg l'orchestre symphonique de la Musique de la Garde grand-ducale et l'Union chorale grand-ducale de Rollingergrund invitent à un concert consacré à la musique d'opérette luxembourgeoise.
- 11 juillet : Au Stade Municipal de Luxembourg se déroule une grande fête gymnique scolaire avec la participation de 2500 enfants.
- 12 juillet : Dans le cadre des « Journées de la Rose » l'école de danse de M^{me} Stenia Zapalowska invite à un spectacle chorégraphique exécuté à la place Guillaume à Luxembourg.
- 13 juillet : A Clervaux est inauguré la nouvelle usine de la Cleveland Tramrail International S. A. en présence de S.A.R. Monseigneur le Prince Charles et de personnalités luxembourgeoises et américaines.
- 14 juillet : La fête nationale française est célébrée au Grand-Duché par une série de manifestations et de concerts publics.
- Fête cantonale des sapeurs-pompiers de Luxembourg-Ville. Dans le cadre du Millénaire, grande revue historique dans la cour de la Foire Internationale à Luxembourg-Limpertsberg sur le développement du service d'incendie à travers les siècles.
- 16 juillet : A la place Guillaume à Luxembourg le Ballet espagnol Callego de la Coruno invite à un spectacle chorégraphique donné dans le cadre des journées de la Rose.
- Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette : Audition d'élèves et distribution solennelle des diplômés aux lauréats des concours de l'année scolaire.
- 18 juillet : Le Musée de l'Etat à Luxembourg expose une sélection d'œuvres du peintre français Jean Lapicque.
- 20 juillet : La ville ardennaise de Wiltz organise son traditionnel festival de théâtre en plein air qui débute par la représentation de « Roméo et Juliette » de Serge Prokofieff et des « Carmina Burana » de Carl Orff.
- A Esch-sur-Alzette est inauguré un nouveau centre médico-social de la Ligue contre la tuberculose.
- 21 juillet : A l'occasion de la fête nationale belge des manifestations se déroulent et des concerts publics sont donnés dans les principaux centres du Grand-Duché.
- La ville mosellane de Remich invite à sa traditionnelle foire aux vins.
- 24 juillet : Concert spirituel à l'église décanale de Diekirch. Aux orgues : M. J. Kinzé; soprano-solo : M^{lle} Claude Schulze.
- 25 juillet : Pour marquer le Millénaire de la Capitale, un groupe d'acteurs luxembourgeois présente au festival international du théâtre en plein air à Wiltz « De Scholtschein » et « d'Mumm Se'ss », opérettes en langue luxembourgeoise du poète et compositeur national Edmond de La Fontaine dit Dicks.
- 26 juillet : Dans le cadre de la Fête des Truites à Septfontaines le docteur Emile Duhr, médecin-inspecteur de la Santé Publique, fait une conférence ayant pour thème la pollution des rivières.
- 27 juillet : A Luxembourg, fête du vin luxembourgeois avec concerts et bal populaire animé par l'harmonie municipale de Grevenmacher.
- 28 juillet : A Mondorf-les-Bains la confrérie de St-Christophe organise son traditionnel festival St-Christophe avec défilé et bénédiction des voitures.
- A Esch-sur-Alzette la Société du Chien de police et de garde célèbre le 50^e anniversaire de sa fondation par une série de manifestations et de démonstrations de dressage.
- 29 juillet : Séance d'ouverture de la Faculté Internationale de droit comparé à Luxembourg.
- 31 juillet : A la Place d'Armes à Luxembourg la musique de la Garde grand-ducale et l'Orphéon Municipal invitent à une soirée viennoise aux chandelles.